

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

ETUDE TECHNIQUE

ETUDE d'Evitement, Réduction, Compensation agricole

Préalable à l'aménagement
Extension ZA de Keranna à Moréac
CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

- Juillet 2020- octobre 2021 -











**ENSEMBLE,
faisons vivre
vos projets de territoire**



SOMMAIRE



| | | | | | |
|--|---|----|--|--|----|
|  | PREAMBULE Contexte Le secteur Keranna dans ce contexte Le nouveau cadre réglementaire | 4 |  | LES MESURES ENVISAGEES ET RETENUES POUR EVITER ET REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET Les mesures retenues pour éviter les effets négatifs notables du projet Les mesures pour réduire les effets négatifs notables du projet | 26 |
|  | LA DESCRIPTION DU PROJET ET LA DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNE La description du projet La délimitation du territoire concerné La justification du périmètre retenu | 15 |  | L'ETUDE DES EFFETS POSITIFS ET NEGATIFS DU PROJET SUR L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE Les effets positifs du projet sur l'économie agricole du territoire Les effets négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire | 29 |
|  | L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE CONCERNE L'état initial de l'économie agricole La description de la production primaire La première transformation et la commercialisation par les exploitants | 19 |  | LES MESURES DE COMPENSATION ENVISAGEES POUR CONSOLIDER L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE CONCERNE, L'EVALUATION DE LEUR COUT ET LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE Une réflexion et des mesures identifiées de façon participative entre les représentants locaux des agriculteurs et Centre Morbihan Communauté Les mesures retenues par le maître d'ouvrage | 36 |
| | | | ANNEXES | | 45 |



PREAMBULE



A-CONTEXTE



Source : Google Maps

Commune au cœur de Centre Morbihan Communauté, elle a une superficie de 6 030 hectares et compte parmi les communes les plus étendues du Morbihan.

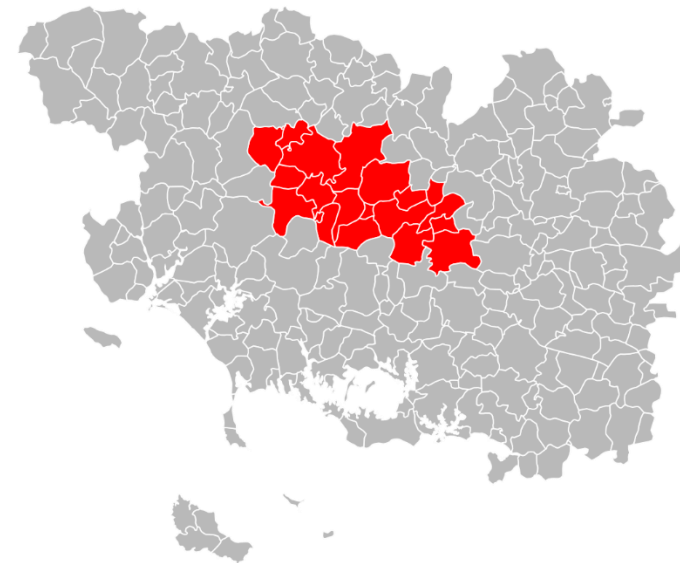
Commune rurale de 3 765 habitants (2017), Moréac se situe au carrefour de deux grands axes routiers : la RD 767 reliant Vannes à Saint Briec et la voie express RN 24 reliant Rennes à Lorient.

Cette situation exceptionnelle constitue une vitrine remarquable pour ses zones d'activités.

Moréac fait partie de Centre Morbihan Communauté (CMC).

Centre Morbihan Communauté est une nouvelle communauté de communes située au centre du Morbihan. Elle est issue de la fusion de Baud Communauté, Locminé Communauté et St Jean Communauté, en août 2016. Elle se compose de 18 communes et de 43.000 habitants.

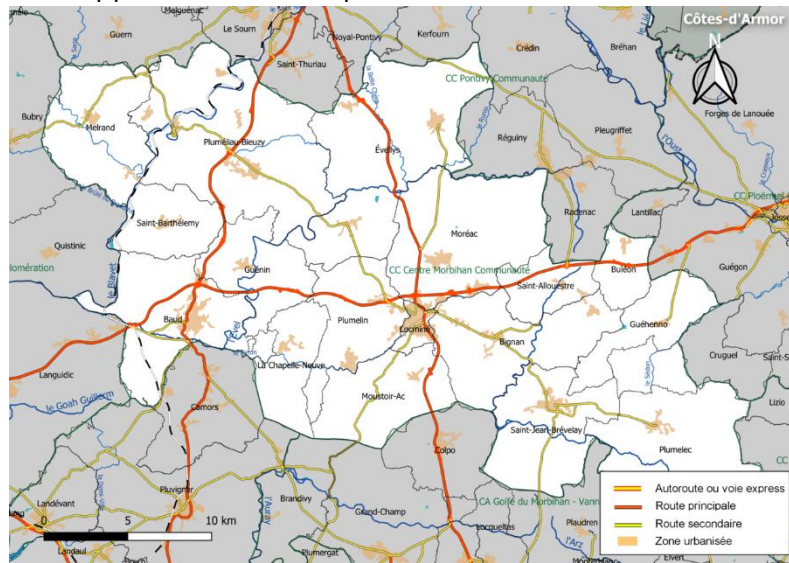
Les communes qui la composent sont Baud, Billio, Bignan, Buléon, Evellys, Guéhenno, Guénin, La Chapelle Neuve, Locminé, Melrand, Moréac, Moustoir-Ac, Pluméliau-Bieuzy, Plumelec, Plumelin, Saint Allouestre, Saint Barthélémy et Saint Jean Brévelay.





Trois axes structurants qui traversent CMC et la relient aux grands pôles économiques de la Bretagne

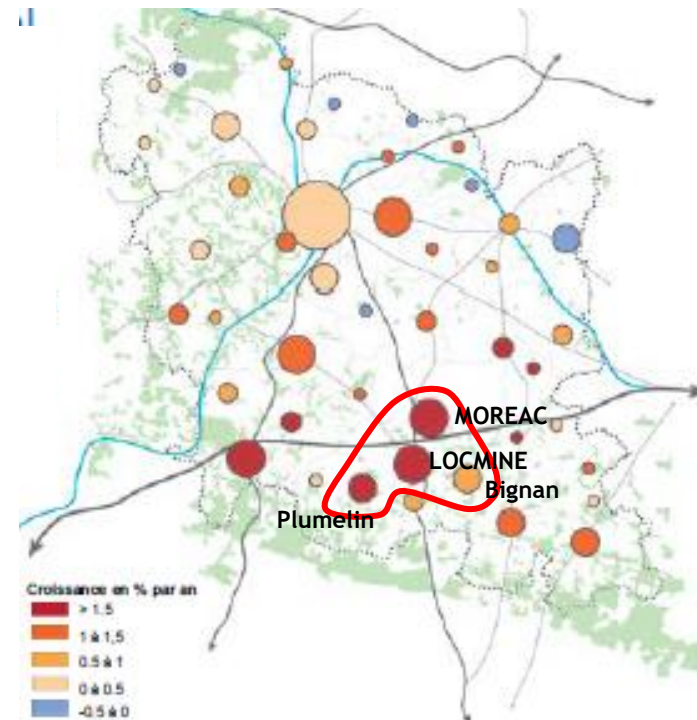
Située sur les axes N 24 (Lorient-Rennes), D 768 (4 voies Baud - Pontivy-Loudéac) et D 778 (Vannes – Pontivy en 4 voies pour une part, en travaux projet Triskell), CMC est desservie avec un réseau routier de qualité. Avec sa position centrale en Morbihan, le réseau routier est un atout pour le développement économique de CMC.



B. LE SECTEUR KERANNA DANS CE CONTEXTE

1/ DEVELOPPEMENT DU POLE AGGLOMERE LOCMINE TEL QUE DECRIT DANS LE SCOT DU PAYS DE PONTIVY

La commune de Moréac est située au Nord de la N24 et est traversée par la D778. Elle est voisine de la commune de Locminé. Le projet se situe dans la partie Sud du territoire communal de Moréac, le long de la N24, en extension de l'actuel parc d'activités (PA) de Keranna.





Le SCoT du Pays de Pontivy, adopté en 2016, prévoit un développement de 3 pôles agglomérés (Pontivy, Baud et Locminé), plutôt qu'une organisation très centrée sur Pontivy.

Il prévoit, pour les activités économiques de :

- « • Assurer une offre suffisante pour le développement économique du Pays tout en limitant la consommation foncière et en évitant la multiplication des zones,
- Maintenir une offre décentralisée pour l'accueil de l'artisanat local et intégrer les besoins d'évolution des « monosites ». »

2/ LE SECTEUR KERANNA

a/ Une orientation de développement compatible avec le SCoT du Pays de Pontivy



L'extension du parc d'activité de Keranna (en rouge sur le plan ci-dessus) est prévue dans le SCoT du Pays de Pontivy adopté en 2016.

Pôles d'activité « d'intérêt SCoT »

DOO

| Baud Cté | | |
|----------------|---|---------------------------------------|
| | BONVALLON | Guénin |
| | DRESSEVE KERJOSSE | Baud |
| | NENEZE | Saint Barthélémy |
| | PORT ARTHUR | Pluméliau |
| | TY ER DOUAR LE DOUARIN | Baud/Guénin |
| Locminé Cté | | |
| | KERANNA NORD | Plumelin |
| | KERGILLET | Plumelin |
| Pontivy Cté | | |
| | PONTIVY SUD (Lann Velin Ferté, Signan, Malachappe, Tréhonin, Le Blavet) | Pontivy, Saint-Thuriau, Le Sourn |
| | PONT SAINT CARADEC - KERGOUET | Noyal-Pontivy, Saint-Gérand, Neulliac |
| | KERGUILLOTEN | Noyal-Pontivy |
| | VACHEGARE | Radenac |
| | LES CINQ CHEMINS | Crédin |
| | PORH ROUSSE (pôle tertiaire) | Pontivy |
| | SAINT ELOI | Neulliac |
| Saint-Jean Cté | | |
| | BARDERFF 1 | Moréac |
| | BARDERFF 2 | Moréac |
| | KERANNA | Moréac |
| | KERGOLEN | Signan |
| | LE LAY | Saint Jean Brévelay |
| | MAIGRIS | Buléon |
| | POINT DU JOUR | Saint Allouestre |
| | PORT LOUIS | Saint Allouestre |

SCE - Cibles&Stratégies/2015/page 10



Le projet s'étend sur 14.89 hectares.

Le périmètre d'étude est actuellement valorisé en agriculture (grandes cultures et fourrage).

Une ancienne habitation (ancienne exploitation agricole) est également présente sur le site.



b/ Une zone d'aménagement prévue dans le PLU de Moréac

L'aménagement futur du secteur de Keranna était déjà programmé dans le PLU communal approuvé le 16 septembre 2016.

L'aménagement futur du secteur de Keranna est à vocation d'activités industrielles et artisanales comme le précise l'extrait du règlement du PLU ci-après.



Extrait du rapport de présentation PLU Moréac 16.09.2016

Une zone AUib couvre l'ensemble des parcelles pour un aménagement en parc d'activité.

Dans le PLU de Moréac, « la zone AUi constitue une zone d'urbanisation future en continuité de la zone Ui, destinée aux activités, mais ne disposant pas des équipements nécessaires à son urbanisation. »

Les zones AUib sont réservées « aux activités compatibles avec l'habitat (Keranna, Kerabus). »



Extrait de la planche Sud PLU Moréac 16.09.2016

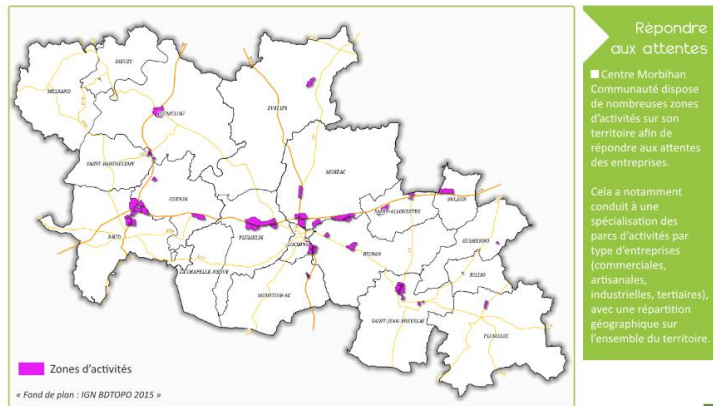
c/ Enjeux et programmation

Le futur quartier a pour objectif, à terme, d'apporter une réponse aux besoins en matière d'activités prenant ainsi le relais des zones existantes et des lots aménagés encore disponibles.

Cette extension s'inscrit dans la logique de développement de la communauté de communes et vient compléter une zone existante à la sortie Nord de LOCMINE.

Zones d'activités : Où installer votre entreprise ?

Extrait plaquette « zones d'activités de CMC »



La nécessité d'ouvertures à urbanisation d'espaces à vocation économique devrait s'expliquer en partie par le SCOT avec le résultat de l'observation du rythme de consommation et les surfaces libres restantes. Cette évolution observées permettrait de développer dans le PLU le volume ouvert et le phasage prévisible de commercialisation.

Extrait du DOO du SCOT de Pontivy page 12 :

Bon à savoir

Observatoire économique

Le SCOT invite le Pays et les communautés de communes à mettre en place un observatoire de l'évolution de l'offre des zones d'activités, afin de faciliter l'appréciation des besoins et d'optimiser la gestion selon l'objectif de limiter la consommation d'espace.

Cet observatoire devra comprendre un inventaire des surfaces utiles dans les zones d'activités, différenciant les surfaces aménageables à court et moyen terme. Il pourra également inventorier les surfaces vendues, selon les surfaces occupées et non exploitées (réserves foncières « en attente »).

Enfin, l'observatoire pourrait identifier des opportunités de vente, de réhabilitation et de restructuration afin de rationaliser l'espace (« friches ») et rendre les zones d'activités plus attractives.

Extrait du rapport de présentation du PLU page 44 :

En matière d'activités, la consommation d'espace entre 2004 et 2014 représente 37.31 hectares. Les disponibilités s'établissent pour le présent document d'urbanisme à 43.7 hectares. La comparaison de ces deux chiffres fait donc apparaître une légère augmentation. Il convient toutefois de souligner que les politiques de consommation d'espace liées aux activités ont été fixées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Pontivy, à une échelle beaucoup plus large que la simple échelle communale. La commune de Moréac, située sur un carrefour routier stratégique et à proximité de l'agglomération de Locminé, accueille une large partie des zones d'activités intercommunales. Ce chiffre est donc à relativiser.



d/ Un choix d'extension validé par une étude de cadrage

CMC a mené des études préalables à l'extension de la zone d'activité de Keranna (données QUARTA 2020, étude d'impact).

Zones humides

Un inventaire des zones humides a été réalisé par le cabinet SERAMA en 2011. On constate qu'aucune zone humide n'a été identifiée sur le secteur. Les zones humides identifiées sur l'actuel PA de Keranna correspondent aux bassins de temporisation des eaux pluviales.



Inventaire des zones humides. Source : SAGE Blavet

Une campagne de sondages pédologiques a été réalisée dans l'emprise du projet afin de vérifier cette information. Aucun des sondages réalisés ne présente un profil correspondant à un sol de zones humides au regard des classes du GEPPA

modifié déterminées par l'article 211-1 du Code de l'environnement.

Bocage

On recense quelques éléments bocagers intéressants au sein même du périmètre d'étude. Ces haies présentent globalement un bon état sanitaire. Elles semblent être les principaux supports/vecteurs de biodiversité à l'échelle du site.

Biodiversité

Les premières investigations de terrain n'ont pas révélé la présence d'une biodiversité remarquable sur ce site. En effet, la valorisation agricole ancienne de ce site, l'absence de réservoirs de biodiversité, la présence d'un tissu urbain en périphérie (ZA de Keranna, ZA du Bronut,...) et de voies de communication majeures (RN24, RD767) limitent le potentiel écologique du site.





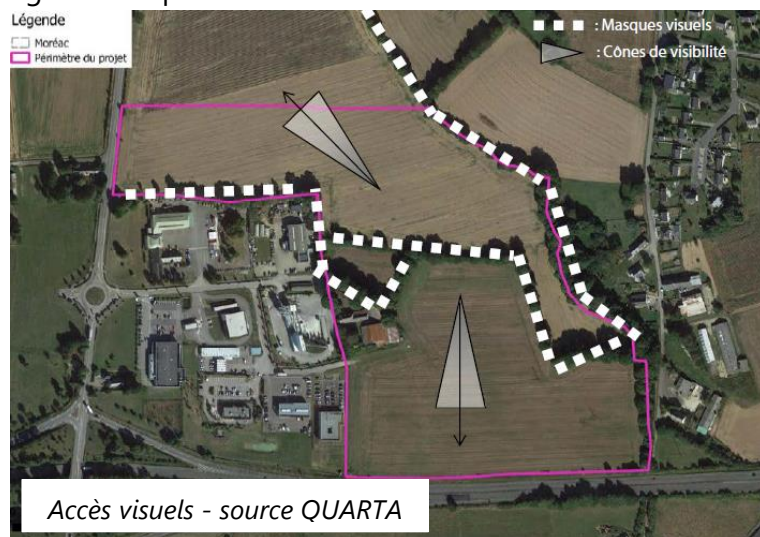
La présence de haies au sein et en périphérie de la zone d'étude ainsi que la présence d'un petit boisement en périphérie Est permettent cependant de maintenir une certaine biodiversité (avifaune principalement) sur ce secteur et permettre quelques circulations au sein de la zone d'étude (principalement liées au réseau bocager).

Au-delà des circulations intra-bocagères, un passage de faune a été identifié entre le petit boisement Est et les haies du périmètre (double flèche jaune sur la photo aérienne).

Paysage

Sur le plan paysager la zone d'étude se trouve en surplomb de la RN24.

La présence de haies séparant la moitié Nord de la moitié Sud du périmètre permet de limiter les accès visuels depuis cet axe. La partie Sud de la future extension reste cependant largement exposée.



L'eau

Dans l'emprise du périmètre, le ressuyage des parcelles est assuré essentiellement par ruissellement et dans une moindre mesure par infiltration avant de rejoindre le réseau de fossés présent en aval (RN24).

Les cours d'eau

Un talweg est présent en aval de la RN24 (ruisseau de Kerabus). Ce ruisseau s'écoule sur environ 1km avant de rejoindre le ruisseau de Tarun.



Aucun périmètre de protection n'est présent sur le bassin versant récepteur de l'opération. Le PPC le plus proche se situe à environ 11 km en aval. Il s'agit de la prise d'eau de Kerjosse.



Conclusion du cadrage préalable

Au regard des premiers éléments qui se dégagent, il apparaît que les principaux enjeux sur ce secteur soient :

- Le paysage : L'intégration paysagère de ce site est essentielle au regard de sa position en surplomb de la RN24, la présence d'habitations en périphérie, les accès visuels à plus ou moins grande échelle.
- La préservation des corridors : Ce secteur demeure assez pauvre en terme de biodiversité. Il semble important d'intégrer les éléments identifiés qui subsistent et de les intégrer au projet en préservant notamment les axes de circulation de la faune (préservation des haies, intégration des passages de faune identifiés).
- **L'activité agricole : le projet entrainera la consommation de terres agricoles. Le projet doit s'assurer de la pérennité l'activité agricole sur le territoire et proposer des solutions adaptées pour maintenir cette dernière.**



C- LE NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE

1/ LE CONTEXTE : L'AUGMENTATION DE LA SURFACE DES SOLS ARTIFICIALISES AU DETRIMENT DES SURFACES AGRICOLES

a/ Le constat national

Selon le panorama de la quantification de l'évolution nationale des surfaces agricoles réalisé en 2014 par l'observatoire national de la consommation des espaces agricoles l'évolution des espaces naturels agricoles et forestiers a connu deux grandes tendances sur la période 2000-2012 :

- la première, d'ordre général, est une diminution globale des espaces naturels, agricoles et forestiers estimable dans une fourchette allant de 40 000 à 90 000 hectares par an en moyenne ;
- la seconde concerne le rythme de la consommation des espaces qui après avoir connu une forte hausse sur la période 2000-2008, ralentit clairement depuis 2008. Cette baisse du rythme s'explique probablement principalement par l'arrivée de la crise qui a fortement touché les secteurs de la construction, et l'activité économique dans son ensemble.

Ainsi, si la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers se poursuit, c'est pour l'instant, à un rythme plus lent qu'au début des années 2000.

Quelles que soient les définitions et les méthodes d'estimation des surfaces des espaces, la tendance qui se dégage est la suivante :

- l'augmentation annuelle des espaces artificialisés est d'autant plus élevée que la diminution des terres agricoles est forte ;
- le rythme annuel de la consommation des espaces agricoles a augmenté entre 2000 et 2008 pour diminuer depuis ;
- sur cette période, les surfaces forestières et naturelles ont tendance à rester stables voire à légèrement augmenter.

Les dispositifs législatifs en la matière se sont renforcés ces dernières années. Néanmoins, il est très probable que la réduction du rythme de consommation constatée récemment soit imputable à un fléchissement de l'activité économique. Il est encore trop tôt pour évaluer l'effet de la mise en œuvre des documents d'urbanisme élaborés ou révisés selon les prescriptions du Grenelle de l'environnement sur la consommation effective des espaces.



b/ Le constat à l'échelle de la Bretagne¹

Occupant plus de 7 % du territoire régional, les surfaces artificialisées progressent très rapidement en Bretagne : elles ont doublé en 20 ans. Pendant la même période, la population régionale n'augmentait que de 11,7 %.

Près de 4 000 ha ont ainsi été utilisés chaque année pour la croissance urbaine entre 1985 et 2005, soit l'équivalent de la superficie urbanisée de Rennes.

Si ce rythme de consommation de l'espace devait se poursuivre, les surfaces artificialisées en Bretagne pourraient doubler dès 2045.

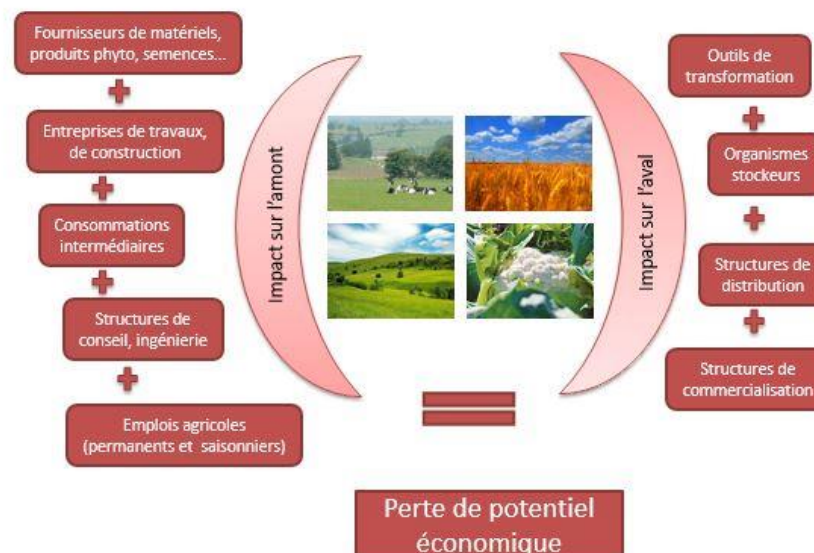
Ressource non renouvelable, l'espace est l'objet de plus en plus de convoitises. Il devient donc urgent d'amorcer de véritables politiques d'urbanisme durable, plus économes en espaces agricoles et naturels.

2/ LES CONSEQUENCES DE LA REDUCTION DES ESPACES AGRICOLES SUR L'ACTIVITE AGRICOLE

Les exploitants qui se voient supprimer des superficies agricoles bénéficient d'indemnités financières destinées à réparer le préjudice direct qu'ils subissent. Ces indemnités sont directement issues du principe selon lequel « La

propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité » (article 17 des droits de l'Homme et du Citoyen).

La diminution de la superficie agricole disponible provoque une perturbation de l'économie agricole en diminuant également son potentiel de production. Ceci a donc des répercussions en cascade sur l'amont et l'aval de la filière et se traduit à terme par une moindre vitalité économique. Ce sont les impacts collectifs agricoles.



¹ Source : étude COSTEL 2010



3/ LE PRINCIPE D'EVITEMENT –REDUCTION – COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE

Depuis la loi d'avenir agricole du 13 octobre 2014, les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire (article L 112-1-3 du Code rural, appelé ERC agricole dans la suite du document).

Cette nouvelle disposition n'attendait que la publication d'un décret d'application, ce qui est effectif depuis le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, publié au journal officiel le 2 septembre de la même année et codifié aux articles D 112-1-18 à 22 du Code rural.

L'ensemble du dispositif est entrée en vigueur depuis le 2 décembre 2016.

Désormais, sont soumis à étude ERC agricole, les projets de travaux, ouvrages ou aménagements publics et privés soumis, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, à une étude d'impact de façon systématique dans les conditions

prévues à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et répondant aux conditions suivantes :

- leur emprise est située en tout ou partie soit sur une zone agricole, forestière ou naturelle, délimitée par un document d'urbanisme opposable et qui est ou a été affectée à une activité agricole au sens de l'article L. 311-1 dans les cinq années précédant la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation, d'approbation ou d'adoption du projet, soit sur une zone à urbaniser délimitée par un document d'urbanisme opposable qui est ou a été affectée à une activité agricole au sens de l'article L. 311-1 dans les trois années précédant la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation, d'approbation ou d'adoption du projet, soit, en l'absence de document d'urbanisme délimitant ces zones, sur toute surface qui est ou a été affectée à une activité agricole dans les cinq années précédant la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation, d'approbation ou d'adoption du projet ;
- la surface prélevée de manière définitive sur les zones mentionnées à l'alinéa précédent est supérieure ou égale à un seuil fixé par défaut à cinq hectares. Par arrêté pris après avis de la commission prévue aux articles L. 112-1-1, L. 112-1-2 et L. 181-10, le préfet peut déroger à ce seuil en fixant un ou plusieurs seuils départementaux compris entre un et dix hectares, tenant notamment compte des types de production et de leur valeur ajoutée. En Morbihan, le préfet n'a pas dérogé à ce seuil commun.



Ce qu'il faut retenir : les priorités sont l'évitement et la réduction des impacts sur :

- la disparition de terres agricoles et naturelles,
- les impacts sur l'environnement (et donc sur les nécessités de compensation écologique),
- l'économie agricole d'un territoire.

1. En premier lieu EVITER : revoir la localisation du projet quand c'est possible.
2. Ensuite REDUIRE : diminuer l'emprise du projet et le redimensionner pour optimiser le foncier impacté.
3. Enfin COMPENSER : les impacts résiduels sur l'économie agricole (après aménagement foncier le cas échéant)

4/ LE PRINCIPE APPLIQUE AU SECTEUR BOUT DU MONDE

1/ sur un projet soumis à étude d'impact systématique au titre de la rubrique 39 de l'article R 122-2 du Code de l'environnement modifié par le décret n° 2018-239 du 3 avril 2018 ;

2/ sur une zone agricole qui est ou a été affectée à l'activité agricole dans les 5 dernières années ;

3/ sur une emprise supérieure à 5 ha.

Par conséquent, le projet est soumis à cette étude préalable d'évitement – réduction – compensation agricole, objet du présent dossier.

| Catégories d'aménagements, d'ouvrages et de travaux | Projets soumis à étude d'impact | Projets soumis à l'examen au cas par cas |
|--|---|---|
| 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté. | Travaux, constructions et opérations constitués ou en création qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 40 000 m ² ou dont le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure ou égale à 10 hectares. | Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvrent un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² |
| Bilan : Zone de 14.89 ha donc soumise à étude d'impact systématique | | |

Le présent dossier est une co-production de Centre Morbihan Communauté et de la Chambre d'agriculture de Bretagne (CRAB) :

- Centre Morbihan Communauté : pour les parties relatives à la description du projet, les mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet ainsi que le choix des mesures de compensations collectives agricoles;
- CRAB : pour la description de l'économie agricole du territoire, l'étude d'impact économique et l'animation des échanges entre les acteurs agricoles du territoire et le maître d'ouvrage.



LA DESCRIPTION DU PROJET ET LA DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNE





A-LA DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à étendre le parc d'activités de Keranna, situé au Sud Ouest de la commune de Moréac, et au centre de Centre Morbihan Communauté.

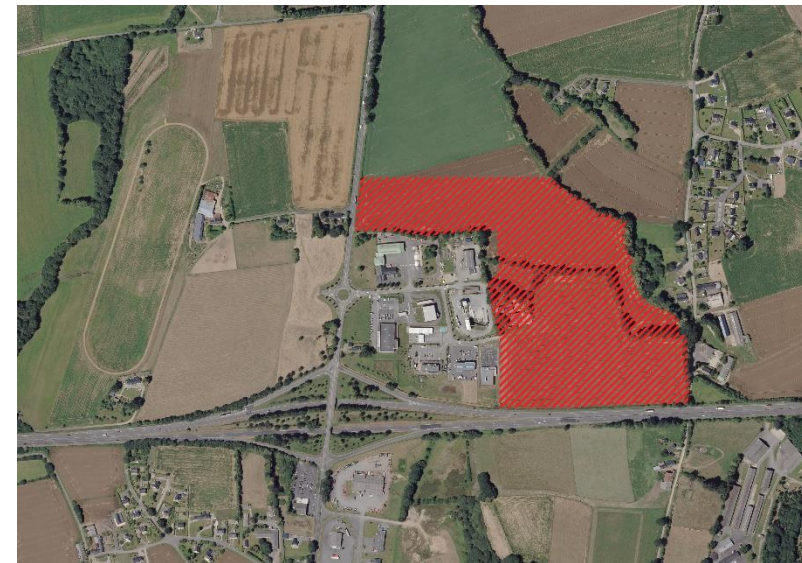
Le périmètre de projet est de 14.89 ha englobant les parcelles qui seront bâties et aménagées tant par de la voirie, des installations d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

Avant réalisation des travaux, le périmètre est occupé par l'agriculture et comporte un ancien corps de ferme.



Source : Géoportail – RPG 2017

- Répondre à la demande des entreprises locales désireuses de s'implanter sur le territoire,
- Favoriser le développement économique de la communauté de communes : création d'emploi, sédentarisation des populations,...
- Confirmer un secteur stratégique pour le développement économique (accès direct à la RN),
- Favoriser la spécialisation du territoire pour une bonne lecture visuelle du paysage urbain et éviter le phénomène de mitage.



Source : Géoportail

Ce projet a pour objectif de :

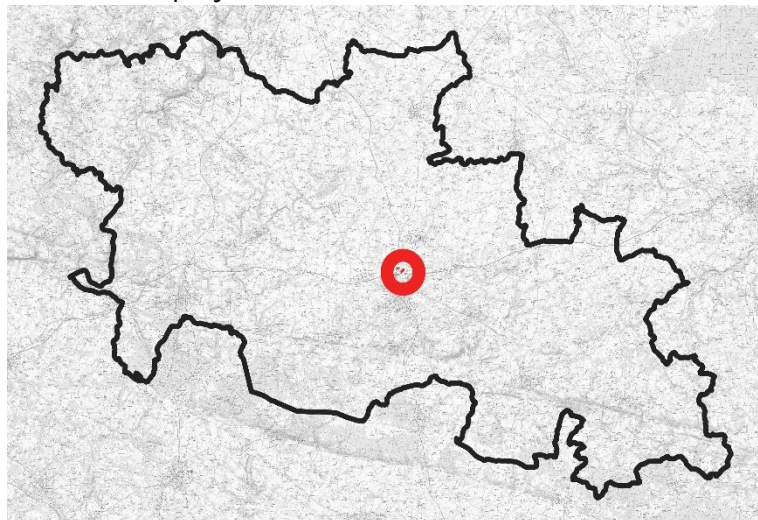


B-LA DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNE

1/ LA LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU TERRITOIRE

Le projet consiste à étendre le parc d'activités de Keranna, situé au Sud de la commune de Moréac, et au centre de Centre Morbihan Communauté.

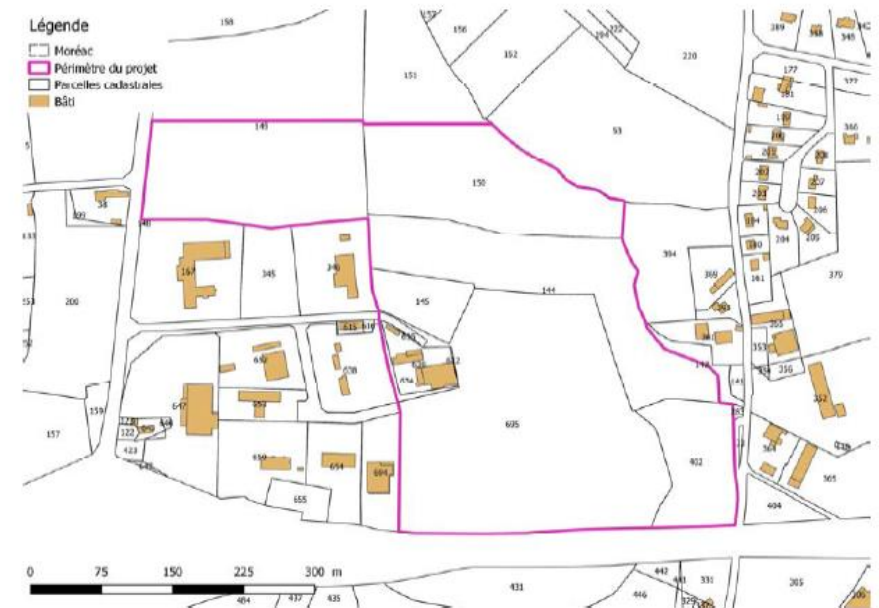
Situation du projet sur le territoire de CMC :



2/ L'EMPRISE ET LA DELIMITATION PRECISE DU PROJET

La propriété est constituée des parcelles suivantes :

| Section | Numéro de parcelles |
|---------|--|
| XK | 149p, 150, 144, 145, 142, 402, 695p, 629, 635, 632, 630, 634 |



Parcelles cadastrales



C-LA JUSTIFICATION DU PERIMETRE RETENU

Les textes réglementaires ne précisent pas les critères permettant d'identifier les caractéristiques d'un périmètre à retenir.

Cette délimitation se fait donc sous la responsabilité du Maître d'ouvrage, au cas par cas, selon le projet et ses caractéristiques, les types de production, les filières ou les circuits de commercialisation existants, les signes de qualité...

Afin de définir le périmètre le plus pertinent, un Comité de Pilotage a été constitué.

Composition du Comité de Pilotage :

| | | |
|--------------------------|--|----------------------|
| CMC | Vice-Président de CMC Maire de Moréac | Pascal ROSELIER |
| CMC | Directeur Général des Services | Alain LEMOINE |
| CMC | Directrice Générale Adjointe à l'aménagement du territoire | Fanny POHARDY |
| Chambre d'Agriculture | Elue, Membre du Bureau Ch. Agriculture 56, correspondante pour CMC | Hélène LORIC |
| Chambre d'Agriculture | Chargé d'Animation Territoriale, antenne de Pontivy | Christophe TACHEZ |

La première rencontre a eu lieu le 22 juin 2020. M. Pascal ROSELIER s'est fait remplacer par M. Maurice POUILLAUDE, élu communautaire et Adjoint au maire de Moréac.

Le Comité de pilotage a décidé de proposer le territoire de la Communauté de communes comme périmètre retenu.

En effet,

- le projet d'extension du parc d'activités de Keranna est de dimension et d'intérêt communautaire,
- l'agriculture, l'agrofourmiture et l'agroalimentaire du territoire sont assez homogènes sur tout le périmètre,
- cela tient aussi compte des axes de circulations environnants.

Réuni le 7 juillet 2020, le Bureau de CMC a validé le périmètre du territoire de CMC comme concerné par ce projet et par les projets à venir.

Le Comité de pilotage a validé le principe que le Comité Territorial de Pontivy soit l'instance de propositions de mesures compensatoires.

Le Comité Territorial est une instance d'animation locale de la Chambre d'Agriculture composée de :

- élus Chambre d'Agriculture (9 élus FDSEA, JA, Confédération Paysanne et Coordination Rurale),
- délégués Syndicaux FDSEA et JA,
- responsables de Nov'Agri,
- responsables de CUMA,
- représentant de Bienvenue à la Ferme.



**L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL
DE L'ECONOMIE AGRICOLE DU
TERRITOIRE CONCERNE**





A-L'ETAT INITIAL DE L'ECONOMIE AGRICOLE

1/ A L'ECHELLE DU MORBIHAN

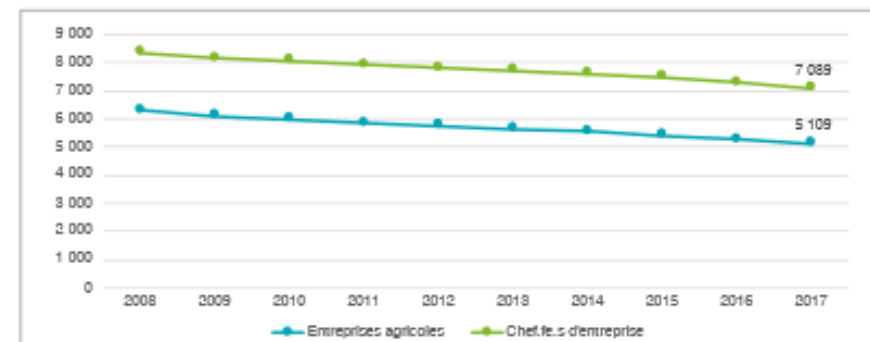
Le présent chapitre vise à présenter l'état initial de l'agriculture en place sur le territoire perturbé (CMC) et à le mettre en perspective d'un territoire d'étude plus large, ici de La Bretagne ou du Morbihan.

En 2017, le territoire du Morbihan compte 5 109 exploitations agricoles réparties sur tout son territoire. Elles sont mises en valeurs par 7 089 chefs d'exploitation, dont 27% sont des femmes. Elles génèrent 9 754 emplois directs sur les fermes, dont 27 % d'emplois salariés (équivalents temps plein). Entre 2008 et 2017, le nombre d'entreprises agricoles a diminué de 18.7 %. Sur la même période, le nombre de chefs d'exploitation a également diminué mais moins fortement (-15.3 %). Cela peut s'expliquer par l'augmentation des entreprises sociétaires. Entre 2013 et 2017, il y a eu 701 installations sur le territoire d'étude.

| | Territoire étude | Bretagne |
|----------------------|------------------|----------|
| Nbre d'exploitations | 5 109 | 28 888 |
| Chefs d'exploitation | 7 089 | 33 477 |
| Dont femmes | 1 927 | 9 180 |
| Salariés agricoles | 2 665 | 16 305 |

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, d'après MSA 2017 et INSEE Clap 2015

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE CHEF.F.ES D'ENTREPRISE DE 2008 À 2017



Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, d'après MSA 2015

2/ A L'ECHELLE DU PERIMETRE PERTURBE (CMC)

Le territoire du périmètre perturbé regroupent 13 % des exploitations du Morbihan et 13 % des emplois agricoles du territoire étudié, dont 13 % des chefs d'exploitation. Entre 2008 et 2017, le nombre d'exploitation a diminué plus fortement que sur le territoire d'étude (-21%). Le nombre de chefs d'entreprise a également diminué de façon plus importante (-15.9%).

| | CMC | Territoire étude |
|----------------------|-----|------------------|
| Nbre d'exploitations | 688 | 5 109 |
| Chefs d'exploitation | 911 | 7 089 |
| Dont femmes | 249 | 1 927 |
| Salariés agricoles | 355 | 2 665 |

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, d'après MSA 2017 et INSEE Clap 2015



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE CHEF.F.ES D'ENTREPRISE DE 2008 À 2017



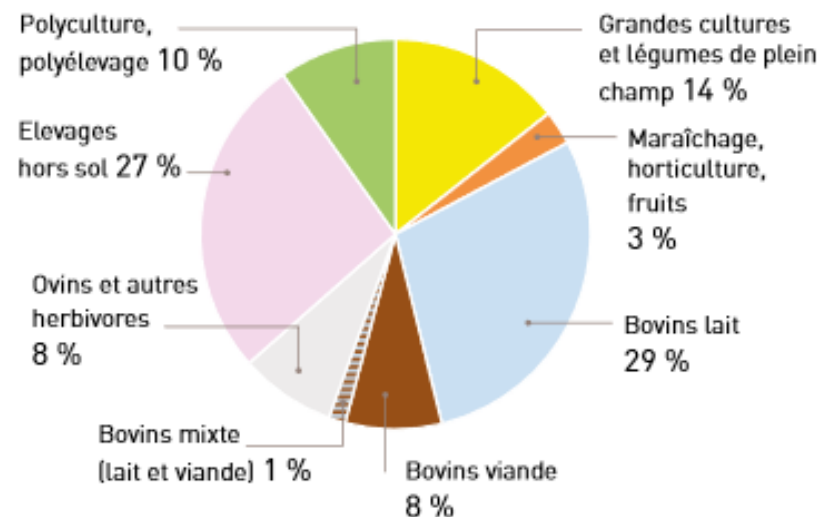
Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, d'après MSA 2017

B-LA DESCRIPTION DE LA PRODUCTION PRIMAIRE

1/ A L'ECHELLE DU MORBIHAN

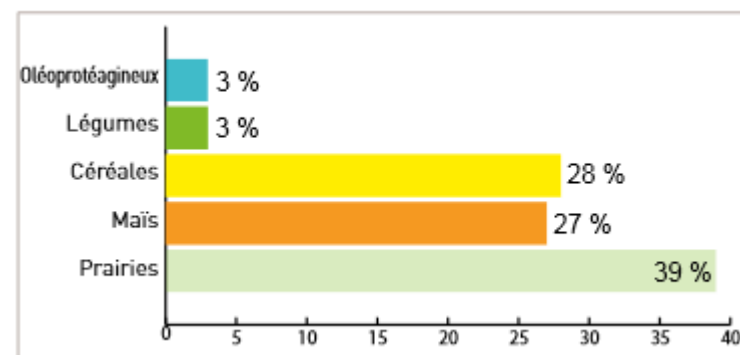
Le territoire d'étude a une superficie de 6 823 km². La SAU agricole est de 369 377 ha.

Les activités des exploitations agricoles sont très nettement spécialisées dans les productions animales, avec 83 % des exploitations qui ont une activité d'élevage et plus particulièrement en production laitières (29 % des exploitations)



Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, d'après Agreste - RA 2010

Plus de 54 % de la surface est consacrée à l'exploitation agricole, avec la répartition des surfaces agricoles suivantes :



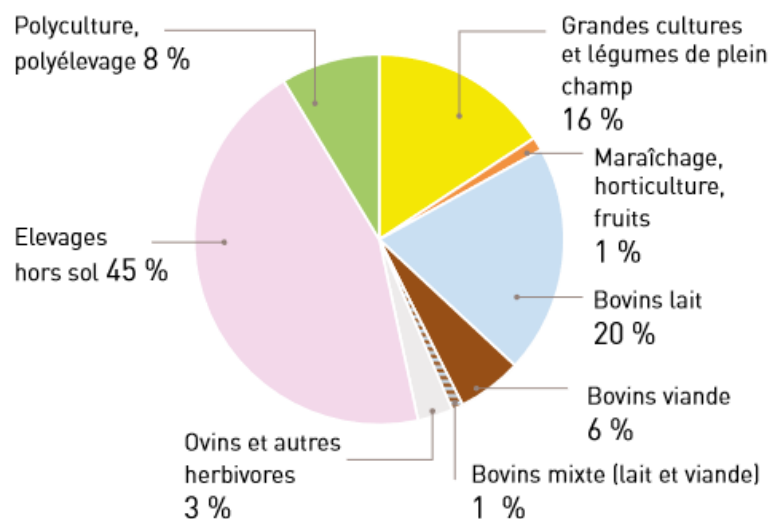


2/ A L'ECHELLE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Le territoire de CMC a une superficie de 671 km². La SAU agricole est de 41 817 ha.

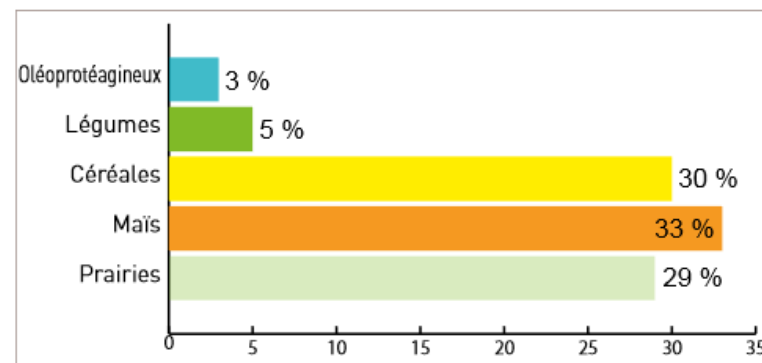
L'activité d'élevage domine avec 83 % des exploitations tournées vers l'élevage. L'élevage hors sol (porcs, volailles de chair et œufs) domine avec 45 % des exploitations.

L'élevage bovin représente 26 % des élevages dont 20 % des élevages spécialisés lait. A noter que les grandes cultures et légumes de plein champ (légumes pour l'industrie agro-alimentaire dont haricots, petits pois, flageolets, pommes de terre...) sont bien représentés sur le territoire de CMC avec 16 % des exploitations.



Source : Chambre d'agriculture de Bretagne d'après Agreste – RA 2010

62 % du territoire de CMC par l'activité agricole et les 2/3 de la SAU sont orientés vers la production fourragère (maïs + prairies).



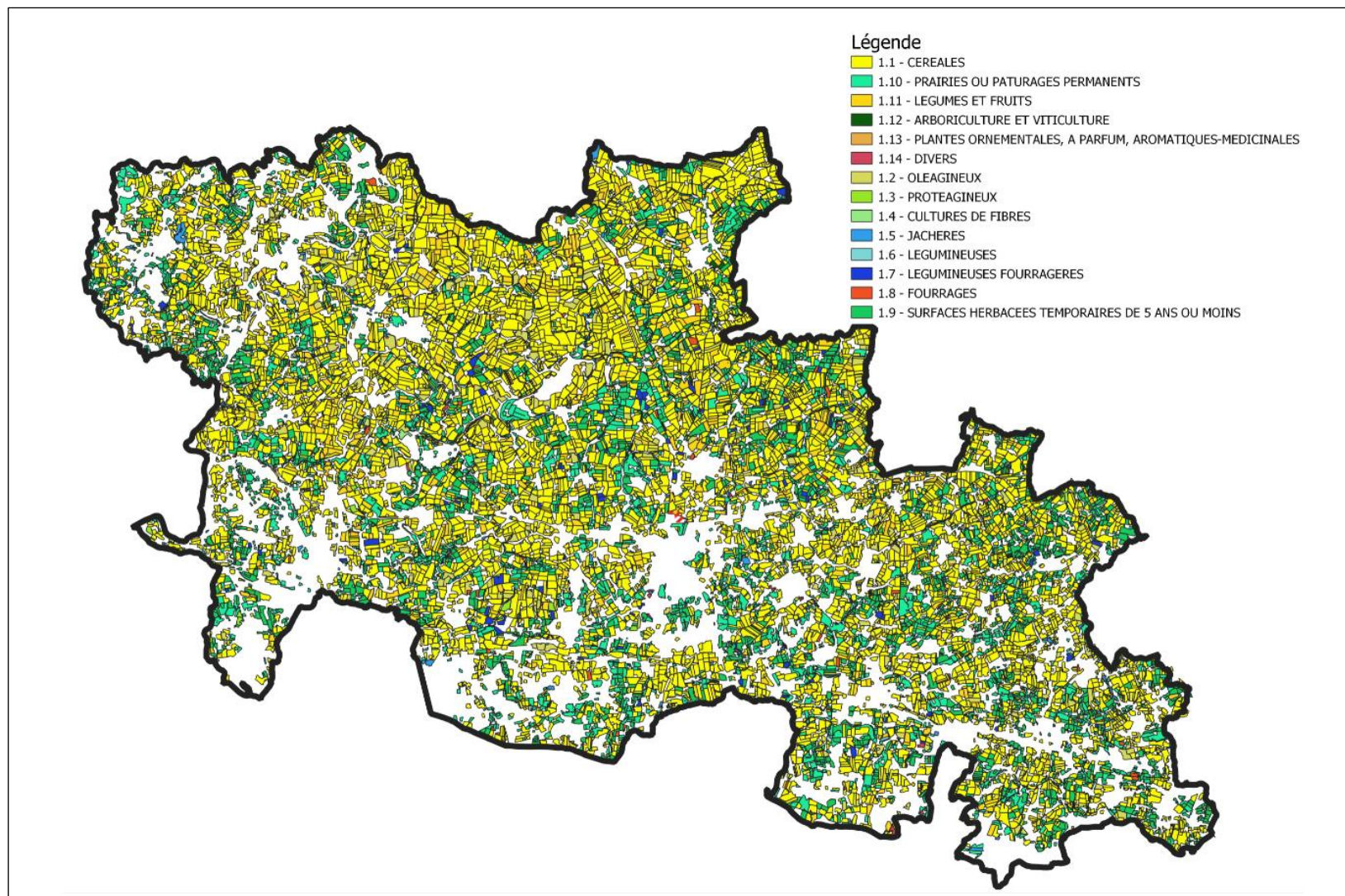
Source : Chambre d'agriculture de Bretagne – RPG 2015

L'agriculture est une activité économique importante sur le territoire de CMC du périmètre perturbé. Elle génère 178 millions d'euros de chiffre d'affaire, soit 10.3 % du CA du territoire d'étude.

L'étude du registre parcellaire graphique de CMC met en évidence que la majeure partie des productions végétales est destinée à l'alimentation animale, que ce soit en fourrages pour bovins ou en céréales pour les porcs et les volailles.



En 2018, l'assolement déclaré au Registre Parcellaire Graphique (RPG) est de 41 375 ha.



Source : RPG 2018



Sur tout le territoire de CMC, l'agriculture est caractérisée par une mixité des productions : animales et végétales, lait, porcs et volailles, différents systèmes de productions (très intensif à biologique).

Il y a la présence d'élevages lait plutôt productif partout, présence, une dominante d'élevages de volailles sur le Sud Est (St Jean Brévelay, Plumellec, Billio, Guéhenno, Bignan, St Allouestre) et une présence dominante d'élevages de porcs sur le centre (Pluméliau, Guénin, Evellys, Moréac...)

Il y a une forte présence des cultures pour l'alimentation animale (fourrage et céréales), mais aussi des cultures de vente avec notamment des légumes d'industrie et des pommes de terre. Les terres ont un bon potentiel, sauf sur la vallée du Blavet (Bieuzy, Melrand) et sur les landes de Lanvaux qui ont des terres plus sèches et plus superficielles (Sud Est de CMC, sauf Moréac et Bignan). Forte présence de l'irrigation pour les légumes destinés aux IAA.

L'agriculture de CMC est très tournée sur les besoins de l'industrie agro-alimentaires (légumes, volailles...) dont les usines sont très présentes sur CMC (abattoirs de volailles, D'Aucy légumes...), et sur les besoins de l'industrie de l'alimentation animale (AliOuest, unité de production de la coopérative CECAB à Saint-Allouestre...).

| Productions | Part de CMC / Morbihan (en %) |
|---|-------------------------------|
| Nombre exploitations | 13% |
| Nombre actifs agricoles | 13% |
| SAU | 11% |
| Porcs charcutiers commercialisés | 25% |
| Effectifs volailles de chair | 20% |
| Pondeuses | 23% |
| Quota laitiers | 9% |

Chambres d'agriculture de Bretagne d'après Uniporc ouest, Recensement agricole, Arsoe-infocentre, Agreste 2014 et 2015

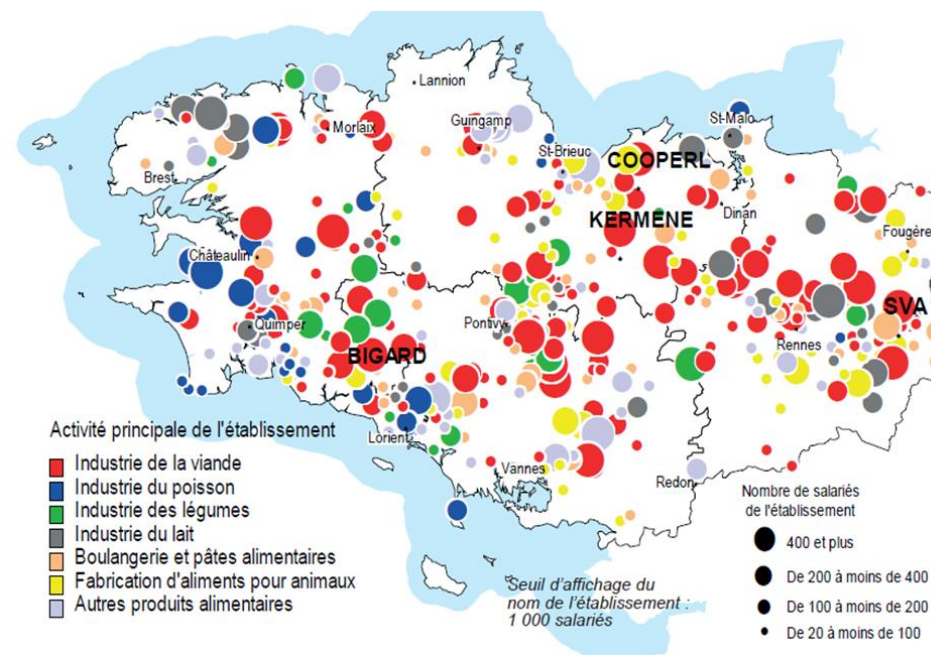


C-LA PREMIERE TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION PAR LES EXPLOITANTS

Première région agricole de France, notamment pour les productions animales (lait, viande bovine, porcs...), la Bretagne est également la première région agroalimentaire d'Europe avec 1 500 établissements agroalimentaires, qui représentent 7 % de l'emploi régional.

Sur le territoire de CMC, il y a 15 établissements de 20 salariés ou plus dans le secteur des industries agro-alimentaires (IAA). A elles seules elles emploient 3 062 emplois salariés.

Chambres d'agriculture de Bretagne Source : Insee - Clap 2015 – Géographie au 01/03/2016



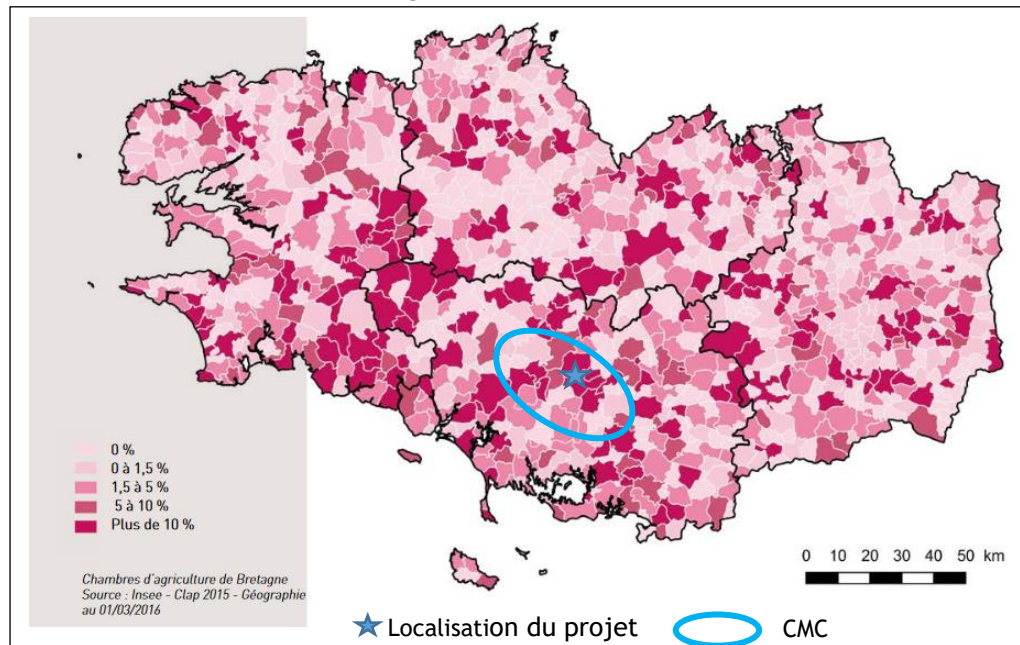
Les IAA de plus de 50 salariés sur CMC :

| Dénomination sociale | Effectif | Commune | Activité |
|------------------------------|----------------------|------------------|--|
| CELVIA | 500 salariés et plus | St Jean Brévelay | Abattage et transformation de dindes |
| RONCARD | 500 salariés et plus | Bignan | Abattage et transformation de poulets lourds |
| SOCIETE BERNARD | 500 salariés et plus | Moréac | Abattage et de transformation (hors charcuterie-salaison) de porcs |
| UNION FERMIERE MORBIHANNAISE | 200 à 499 salariés | Locminé | Transformation de légumes |
| GREENYARD FROZEN FRANCE | 200 à 499 salariés | Moréac | Transformation de légumes |
| BRETAGNE LAPINS | 50 à 99 salariés | Baud | Abattage et transformation de lapins |
| JEAN FLOCH SURGELATION | 50 à 99 salariés | Guénin | Abattage et de transformation (hors charcuterie-salaison) de porcs |

Chambres d'agriculture de Bretagne Source : données CCI de Bretagne Etablissements de plus de 20 salariés.



Part de l'emploi agro-alimentaire dans l'emploi total :



1/ A L'ECHELLE DU MORBIHAN

Selon la Chambre d'Agriculture en 2018, 804 entreprises agricoles commercialisent régulièrement en circuit court, soit 16 % des exploitations du territoire.

2/ A L'ECHELLE DE CMC

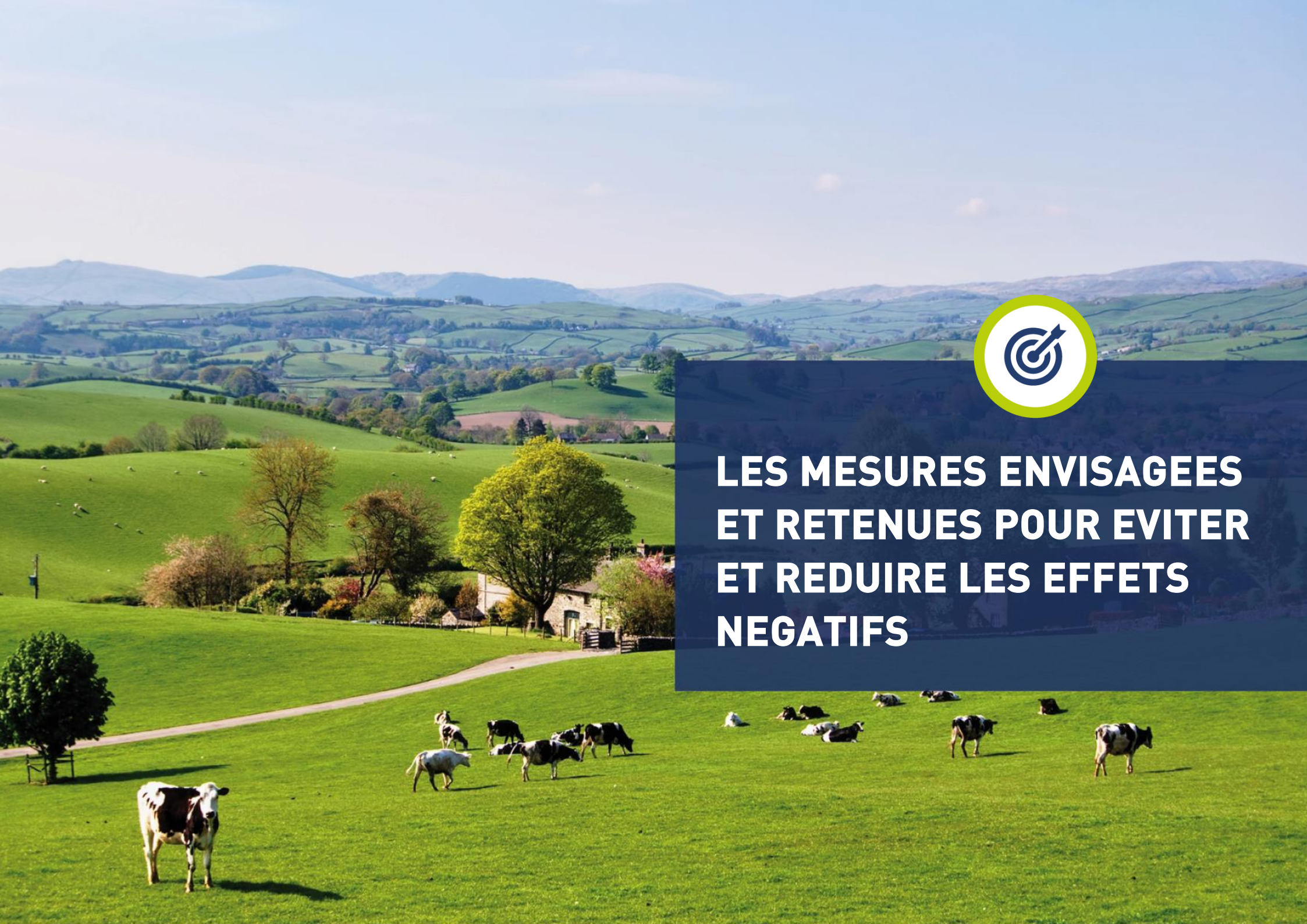
Selon la Chambre d'Agriculture en 2018, 47 entreprises agricoles commercialisent régulièrement en circuit court, soit 7 % des exploitations du territoire.

Ce chiffre faible par rapport au Morbihan s'explique par l'absence de ville sur le territoire (clients potentiels éloignés) et la quasi-absence du maraîchage qui est plutôt proche de la côte (climat plus doux, sol plus sableux...)

Entre 2013 et 2017, 17% des installations aidées se sont faites en circuit court sur le territoire de CMC.



**LES MESURES ENVISAGEES
ET RETENUES POUR EVITER
ET REDUIRE LES EFFETS
NEGATIFS**





A-LES MESURES RETENUES POUR EVITER LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET

Le développement économique est l'une des missions qui incombe à l'intercommunalité Centre Morbihan communauté. C'est à ce titre que la collectivité a engagé les études visant à étudier l'opportunité d'aménager un îlot en extension de l'actuel parc d'activité de Keranna, dans la partie Sud du territoire communal de Moréac, au croisement de la RN 24 et de la RD 767.

Avec cette opération, dont le périmètre opérationnel est de 14.89 ha, la collectivité s'est fixée pour objectif de répondre aux besoins des entreprises désireuses de s'implanter sur son territoire afin de maintenir son dynamisme économique et maintenir son attractivité tant économique que démographique.

Vingt-six parcs d'activités sont présents sur le territoire de Centre Morbihan communauté ce qui est plutôt dense comparé au reste du territoire breton. Si on compare en proportion d'habitant, nous obtenons un ratio d'une zone d'activités pour 2 093 habitants sur l'ensemble du territoire breton contre une zone d'activités pour 1 644 habitants sur le territoire de Centre Morbihan communauté. Il semble dès lors nécessaire pour l'équilibre du territoire de favoriser

l'optimisation et le développement des parcs existants avant d'envisager la création de parcs supplémentaires.

Vigilant sur les créations de zones d'activités, la communauté de communes l'est également sur leurs extensions.

Ainsi, le SCoT précise que l'extension d'une zone d'activité ne peut être envisagée qu'à partir d'un taux de remplissage entre 60 à 70%.

Situé dans la continuité de l'actuel parc d'activités de Keranna, où aujourd'hui l'ensemble des lots sont commercialisés, le secteur concerné par ce projet d'aménagement bénéficie de nombreux avantages : présence de l'ensemble des réseaux et infrastructures en périphérie, accès à la RN 24, secteur présentant peu d'enjeux environnementaux...

Le SCoT du Pays de Pontivy, adopté en 2016, prévoit un développement de 3 pôles agglomérés (Pontivy, Baud et Locminé), plutôt qu'une organisation très centrée sur Pontivy.

Il prévoit, pour les activités économiques de :

« Assurer une offre suffisante pour le développement économique du Pays tout en limitant la consommation foncière et en évitant la multiplication des zones (...) »

Le SCoT a permis de définir un projet de développement économique cohérent à l'échelle du Pays par la différenciation des zones et de leurs vocations (pôles d'activités « d'intérêt



SCoT » et zones de proximité, ZIGEC cf. plus loin), l'**identification des zones d'intérêt SCoT** et le dimensionnement des besoins.

Malgré un développement économique consommateur en espace (industrie agroalimentaire), **le DOO se base sur un besoin prévisionnel à l'horizon de 10 ans qui correspond à 87 % de la consommation moyenne passée**, en s'appuyant sur les principes d'optimisation du foncier (densification, mutualisation, restructuration, réhabilitation). L'observatoire des zones d'activités a permis d'identifier 277 ha de surfaces économiques réglementaires à restituer à l'agriculture ou à la nature.

Néanmoins, le solde des zones jugées adaptées pour un développement économique à moyen et long terme dépasse les besoins du SCoT 2016-2026 ; un déclassement de ces zones ne semble ainsi pas opportun, néanmoins celles-ci devront être classées en zones à urbaniser à moyen / long terme (priorité 2, classement en zones 2AU ou 3AU dans les PLU).

L'extension du parc d'activité de Keranna est prévue dans le SCoT du Pays de Pontivy adopté en 2016.

Pôles d'activité « d'intérêt SCoT »

DOO

| Baud Cté | | |
|----------------|---|---------------------------------------|
| | BONVALLON | Guénin |
| | DRESSEVE KERJOSSE | Baud |
| | NENEZE | Saint Barthélémy |
| | PORT ARTHUR | Pluméliau |
| | TY ER DOUAR LE DOUARIN | Baud/Guénin |
| Locminé Cté | | |
| | KERANNA NORD | Plumélin |
| | KERGILLET | Plumélin |
| Pontivy Cté | | |
| | PONTIVY SUD (Lann Velin Ferté, Signan, Malachappe, Tréhonin, Le Blavet) | Pontivy, Saint-Thuriau, Lej Sourn |
| | PONT SAINT CARADEC - KERGOUET | Noyal-Pontivy, Saint-Gérand, Neulliac |
| | KERGUILLIOTEN | Noyal-Pontivy |
| | VACHEGARE | Radenac |
| | LES CINQ CHEMINS | Crédin |
| | PORH ROUSSE (pôle tertiaire) | Pontivy |
| | SAINT ELOI | Neulliac |
| Saint-Jean Cté | | |
| | BARDERFF 1 | Moréac |
| | BARDERFF 2 | Moréac |
| | KERANNA | Moréac |
| | KERJOUEN | Signan |
| | LE LAY | Saint Jean Brévelay |
| | MAIGRIS | Buléon |
| | POINT DU JOUR | Saint Allouestre |
| | PORT LOUIS | Saint Allouestre |

SCE - Cibles&Stratégies/2015/page 10

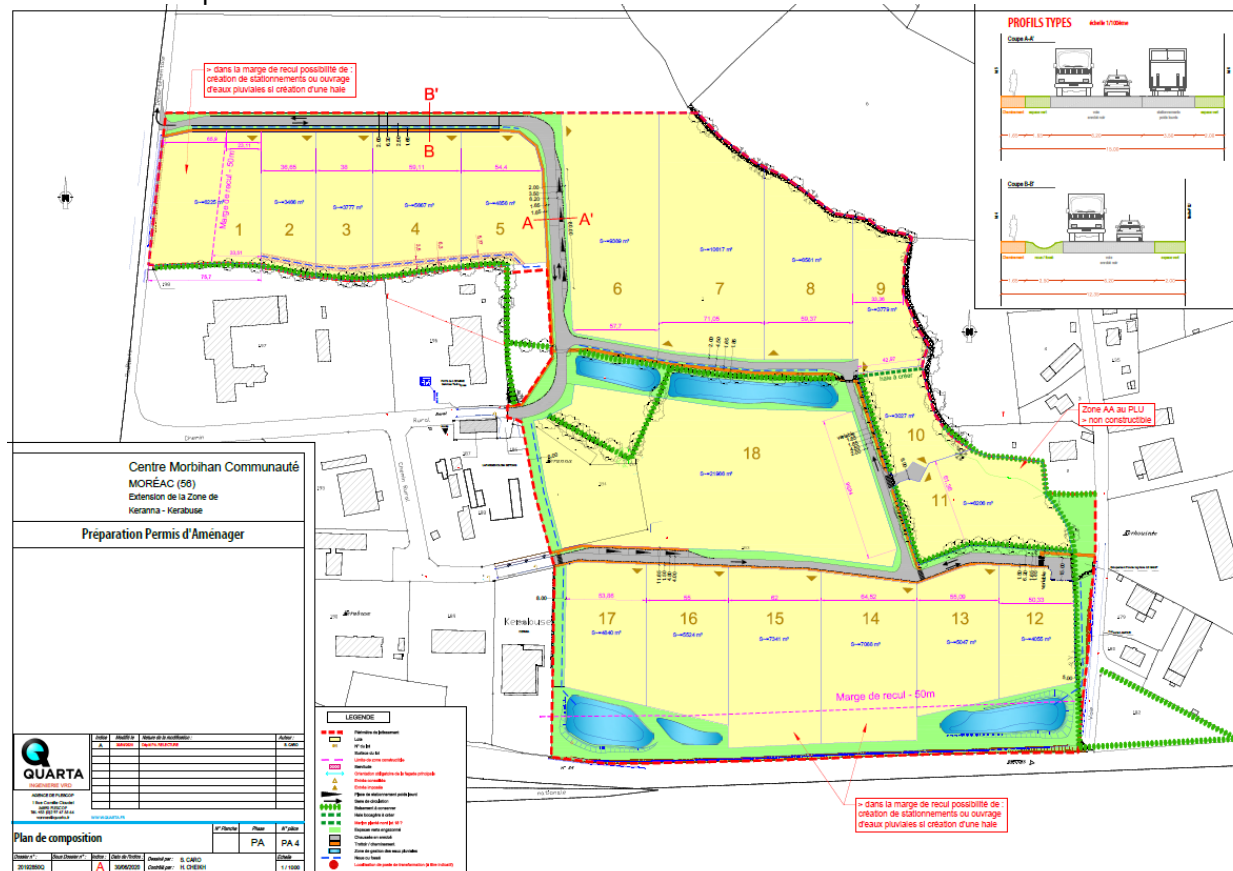


B-LES MESURES POUR REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET

Le projet a été conçu pour réduire au maximum l'emprise foncière en intégrant

- la voirie nouvelle dans le périmètre du projet d'extension du parc d'activité et en adaptant la circulation (voies doubles, sens uniques...) au sein de l'extension,
- le stationnement nécessaire aux futures entreprises dans le périmètre,
- les ouvrages de collecte des eaux pluviales,

Le projet d'extension ne crée pas de nouvelles routes ou dessertes hors des 14.89 ha.





**L'ETUDE DES EFFETS
POSITIFS ET NEGATIFS DU
PROJET SUR L'ECONOMIE
AGRICOLE DU TERRITOIRE**



A-LES EFFETS POSITIFS DU PROJET SUR L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

1/ PAS D'EFFET POSITIF DIRECT

L'extension du PA de Keranna n'aura pas d'effets positifs directs pour l'activité agricole puisque qu'elle se traduit par une consommation foncière de 14.89 ha.

2/ DE POSSIBLES RETOMBÉES POSITIVES INDIRECTES

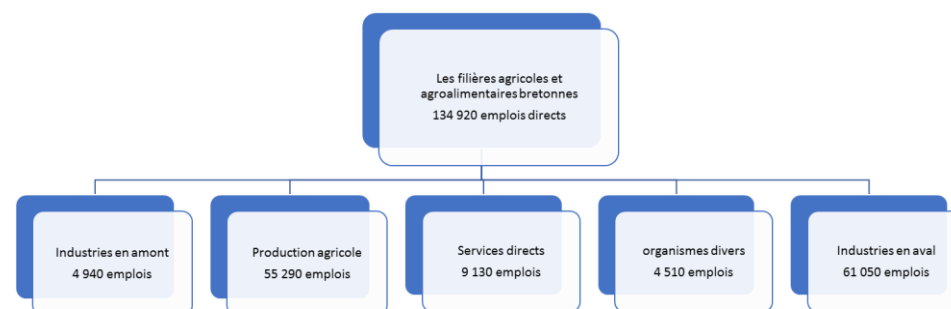
L'extension du PA de Keranna va permettre la création d'emplois sur ce site. La croissance de l'emploi et de la population peut être une opportunité pour les exploitations déjà engagées dans la transformation et la vente directe de leur production et permettre d'étoffer une clientèle locale pour conforter et développer les exploitations en circuits courts mais également de valoriser les filières longues de proximité.

Les entreprises qui ont été accueillies dans l'extension seront en partie liées aux industries agro-alimentaires (sous-traitants, prestataires de services, conception – réparation... machines outils...) comme c'est déjà le cas dans la plupart des parcs d'activités de CMC. Elles vont conforter le pôle IAA local, et indirectement l'agriculture locale pourvoyeuse de matière première.

¹ Les emplois directs dans les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes en 2012/2013 – Chambres d'agriculture de Bretagne

B-LES EFFETS NEGATIFS DU PROJET SUR L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

1/ L'EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET SUR L'EMPLOI AGRICOLE



Les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes totalisent 134 920 emplois directs répartis entre la production agricole (41 %), les industries en amont et en aval de la production (49 %) ainsi que les services directs à la production agricole et agroalimentaire et les organismes divers au service de l'activité agricole (10%)¹.

Ces 134 920 emplois représentent 10 % de l'emploi total breton.



L'emploi de 27 723 exploitations agricoles bretonnes a été examiné : 1 exploitation agricole en Bretagne génère près de 5 emplois directs dans les filières agricoles et agroalimentaires¹.

Pour 100 emplois en production agricoles, 144 emplois sont générés dans les autres maillons de la filière.

Emplois générés par 1 exploitation agricole

| | |
|---|------------|
| En production agricole _____ | 2 |
| Dans les services et organismes divers _____ | 0,5 |
| Dans les industries en amont et en aval _____ | 2,4 |
| Total des emplois _____ | 4,9 |

La superficie moyenne d'une exploitation bretonne est de 48 ha (source : RGA 2010).

L'exploitation moyenne bretonne de 48 ha employant 4,9 personnes, la disparition de 14.89 ha de terres agricoles peut être schématiquement traduite par la disparition de :

$(4,9 \text{ emplois} / 48 \text{ ha}) \times 14,89 \text{ ha} = \mathbf{1,52 \text{ emplois}}$ dans la filière, à productivité et valeur ajoutée constante.

2/ L'EVALUATION FINANCIERE GLOBALE DES IMPACTS DU PROJET

L'évaluation financière globale des impacts générés par la disparition de 14.89 ha se fonde sur 2 calculs différents qui ont la même base : la définition d'un assolement type.

Cet assolement type, déterminé à partir de l'assolement moyen du territoire de Centre Morbihan Communauté retenu comme périmètre d'étude, permet de prendre du recul par rapport aux cultures en places sur les parcelles concernées, qui résultent des choix individuels des exploitants en matière d'itinéraires techniques.

Dans le cas présent, il s'agit bien de regarder ce que pourraient produire les 14.89 ha en proportion de l'économie générale de l'agriculture du territoire.

L'assolement type est déterminé à partir du parcellaire et de l'assolement PAC 2018 du territoire de CMC, soit sur une surface totale PAC de 41 375 ha.

¹ Les emplois directs dans les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes en 2012/2013 - Chambres d'agriculture de Bretagne



a/ 1^{ère} méthode : évaluation de la perte annuelle de potentiel agricole territorial

Cette méthode additionne l'impact annuel direct et l'impact annuel indirect.

Calcul de l'impact annuel direct :

Il s'agit de calculer la perte de production agricole annuelle sur la zone sur la base du Produit Brut Standard (PBS) moyen à l'hectare.

Issu du règlement communautaire N°1242 /2008 du 8 décembre 2008, le PBS est un coefficient standard à caractère volontairement structurel, calculé en moyenne sur plusieurs années. Les coefficients utilisés pour la première fois en 2010 ont été calculés en moyenne sur 5 ans pour les années 2005 à 2009 (coefficients « 2007 » pour qualifier l'année centrale de cette moyenne). Ces coefficients sont fixes pour une certaine période afin de conserver la classification des exploitations qui en découle et ne pas la rendre trop sensible aux variations conjoncturelles de la valeur des productions².

Ce PBS moyen à l'hectare résulte du produit brut par culture en fonction de la répartition de l'assolement vue plus haut et du type d'élevage dominant sur le secteur (Porcs, volailles de

chairs, bovins lait, poules pondeuses et dans une moindre mesure bovins viande).

Selon nos calculs, le PBS de CMC est de 123 027 772 € pour 41 310 ha, soit un **PBS/ ha de 2 978.16 €**.

L'impact direct de l'opération est estimé à :

$$2\,978.16 \times 14.89 = 44\,345 \text{ €}$$

Calcul de l'impact annuel indirect :

Il s'agit de calculer les impacts directs sur les filières (aval). Selon les données issues de l'INSEE et d'Agreste, le chiffre d'affaire en agro-alimentaire est celui de l'agriculture multiplié par un coefficient de 1,5369.

Par conséquent, pour les 14.89 ha concernés, l'impact annuel indirect est de **44 345 € x 1,5369 = 68 153 €**.

Total de l'impact direct et indirect annuel:

$$\begin{aligned} &\text{Total pour 14.89 ha} \\ &44\,345 + 68\,153 = \mathbf{112\,498 \text{ €}} \end{aligned}$$

² Source : Ministère de l'agriculture, service de la statistique et de la prospective



b/ Seconde méthode : évaluation de la valeur alimentaire d'un hectare des différentes productions

Cette seconde méthode consiste à mettre en évidence les principales productions animales sur le territoire de CMC retenu à partir des données de la Base Sol Bretagne³ et des rendements 2015⁴.

Valeur alimentaire des 14.89 ha :

A partir des données disponibles (cheptel, surfaces en bâtiment, animaux commercialisés...) on peut mettre en évidence les 5 principales productions du secteur, ici le lait, la viande bovine, le porc, la volaille et les poules pondeuses. En complément, l'assolement obtenu à partir du RPG permet de répartir les 14.89 ha entre ces 5 principales productions.

Ainsi, 6.36 ha sont affectés aux productions bovines (90 % à la production laitière et 10 % à la production viande bovine). Le solde des hectares est affecté aux productions :

- de viande de porc : 2.74 ha,
- de volailles de chair : 2.84 ha,
- d'œufs : 2.04 ha.

Ensuite, à partir de différentes sources, la valeur alimentaire de ces 14.89 ha est calculée pour chaque production animale.

| 14.89 ha de terres agricoles | | | | | |
|---|----------------------|-------------------------------|----------------------|---------------|---------------------------|
| 6.36 ha affectés aux prairies et aux fourrages | | 7.61 ha affectés aux céréales | | | 0.92 ha légumes industrie |
| Equivalence de production de lait et de viande commercialisable | | | | | |
| 51 667 litres lait | 138 Kg viande bovine | 12 010 Kg viande volailles | 7 330 kg viande porc | 6 089 kg œufs | 9 297 kg haricots ... |
| Equivalence de la consommation annuelle | | | | | |
| 286 personnes | 24 personnes | 316 personnes | 164 personnes | 230 personnes | 2 384 personnes |
| 525 personnes | 22 personnes | 880 personnes | | | |
| Valeur alimentaire sur une année : 339 773 € | | | | | |

A partir de cette valeur alimentaire, est calculée la part que représente la valeur ajoutée réalisée par l'agriculture et l'industrie agroalimentaire.

Le partage de l'euro alimentaire en valeur ajoutée réalisé par l'Observatoire de la formation des prix et des marges en 2016⁴ affecte 24,6 % de la valeur alimentaire à la production et à la transformation.

³ Partenaires : Chambres d'agriculture de Bretagne, BCEL Ouest, Eilyp

⁴ Agreste Draaf, SAA et conjoncture agricole

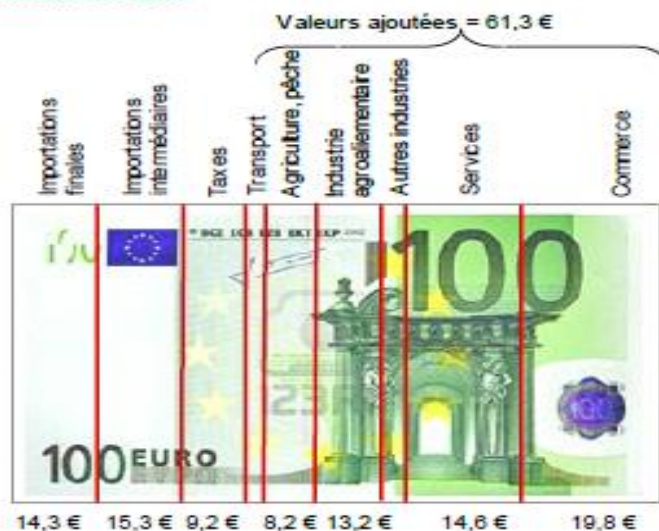


Pour simplifier, pour 100 € alimentaires dépensés par le consommateur, 24,6 % rémunèrent l'agriculture et les industries⁵.

Sur cette base, la part de valeur ajoutée produite par les 14.89 ha revenant à l'agriculture et à l'agro-alimentaire est donc de :

$$189\,569\text{ €} \times 24,6\% = 46\,634\text{ €}$$

L'euro alimentaire en 2012 décomposé valeurs ajoutées, importations et taxes



3/ LA DUREE ET LES INVESTISSEMENTS PREVISIBLES POUR RESORBER LA PERTE ECONOMIQUE

a/ Durée théorique de perturbation et perte de valeur ajoutée associée

En France, selon les régions et les natures de production, la durée de reconstitution du potentiel économique agricole est estimée entre 7 et 15 ans. C'est la durée nécessaire pour que le surplus de production généré par un investissement couvre la valeur initiale de cet investissement.

En Bretagne, au vu de la réduction des terres agricoles et des natures de production dominantes (élevage), particulièrement tributaires des règles de préservation environnementales (notamment liées à l'épandage), la Chambre régionale d'agriculture propose de retenir **une durée de 10 ans**.

Par conséquent en fonction des 2 méthodes calculées, la perte de valeur ajoutée agricole liée à la disparition des 14.89 ha sera de :

- perte de potentiel agricole territorial :
 $112\,498\text{ €} \times 10\text{ ans} = 1\,124\,980\text{ €}$
- perte de valeur ajoutée liée à la valeur alimentaire :
 $46\,634\text{ €} \times 10\text{ ans} = 466\,340\text{ €}$

⁵ Source : Observatoire de la formation des prix, INSEE et Eurostat, calculs France AgriMer



b/ Investissements théoriques pour compenser la perte de valeur ajoutée

Il est proposé d'établir un lien entre l'investissement et la valeur ajoutée à reconquérir.

A partir des données du RICA (Agreste), pour 1 € investi, l'activité agricole génère 8,4 € de valeur ajoutée en moyenne sur les années 2012 – 2016⁶.

Il en résulte donc que, selon les 2 méthodes théoriques de préjudice économique, le montant théorique à investir sur le territoire perturbé sera de :

- perte de potentiel agricole territorial 1 124 980 €,
soit $1\,124\,980 \text{ €} / 8,4 \text{ €} = 133\,926 \text{ €}$ à investir
- perte de valeur ajoutée liée à la valeur alimentaire 466 340 €,
soit $466\,340 \text{ €} / 8,4 \text{ €} = 55\,517 \text{ €}$ à investir

Soit une moyenne de 94 721 €.

Ces calculs et ces montants sont théoriques. Toutefois, ils pourront permettre d'apprécier la proportionnalité des mesures compensatoires retenues.



**MESURES DE COMPENSATION
EVALUATION DE LEUR COUT
MODALITES DE MISE EN
ŒUVRE**



A-UNE REFLEXION ET DES MESURES IDENTIFIEES DE FAÇON PARTICIPATIVE ENTRE DES REPRESENTANTS AGRICOLES ET CMC :

1/ LA METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR IDENTIFIER LES MESURES COMPENSATOIRES

Afin d'identifier des mesures de compensation collective un Comité de Pilotage a été mis en place entre CMC et la Chambre d'Agriculture.

Composition du Comité de Pilotage :

| | | |
|--------------------------|--|----------------------|
| CMC | Vice-Président de CMC Maire de Moréac | Pascal ROSELIER |
| CMC | Directeur Général des Services | Alain LEMOINE |
| CMC | Directrice Générale Adjointe à l'aménagement du territoire | Fanny POHARDY |
| Chambre d'Agriculture | Elue, Membre du Bureau Ch. Agriculture 56, correspondante pour CMC | Hélène LORIC |
| Chambre d'Agriculture | Chargé d'Animation Territoriale, antenne de Pontivy | Christophe TACHEZ |

Le Comité de pilotage a confié au Comité Territorial de Pontivy le soin d'élaborer des propositions de mesures compensatoires.

Le Comité Territorial est une instance locale de concertation de la Chambre d'Agriculture composée de :

- élus Chambre d'Agriculture (9 élus FDSEA, JA, Confédération Paysanne et Coordination Rurale),
- délégués Syndicaux FDSEA et JA,
- responsables de Nov'Agri, association de développement locale,
- responsables de CUMA,
- représentant de Bienvenue à la Ferme.

Le Comité Territorial s'est réuni le 2 juillet 2020, sous la coprésidence de Gaëtan LE SEYEC et Hélène LORIC (correspondante pour CMC).

41 représentants agriculteurs ont été invités à la séance de travail ayant pour objectif d'identifier des mesures de compensation collective.

9 étaient présents (période post Covid non propice aux réunions) :

- 6 élus Chambre d'Agriculture

Hélène LORIC, correspondante pour la Chambre d'Agriculture auprès de CMC, productrice d'œufs

Gaëtan LE SEYEC, Président du Groupe de travail territoire à la Ch. d'Agriculture, élu référent Territoire de Pontivy, éleveur lait + viande bovine en vente directe,

Daniel AUDO, représentant les salariés agricoles

Sylvaine DANO, présidente Commission volailles Chambre d'Agriculture, éleveuse de dindes,

Daniel GUEGAN, représentant MSA à la Chambre d'Agriculture, éleveur de volailles de chair,

Thomas GUEGAN, représentant JA à la Chambre d'Agriculture, éleveur de vaches allaitantes et porcs.



- 1 représentant de Nov'Agri, association de développement locale
Dominique GUILLEMIN, lait bio
- 1 représentant des CUMA,
Pascal LORIC, éleveurs de volailles de chair
- 1 représentant de la FDSEA localement,
Jean-Marc PEDRO, producteur de lait et pommes de terre

A l'issue de cette rencontre plusieurs projets ont été identifiés. Certains de ces projets sont d'ores et déjà lancés et portés par des agriculteurs, d'autres ont été identifiés à partir des enjeux locaux listés à l'occasion de rencontres préalables et ne sont pas portés par un collectif d'agriculteurs.

Des enjeux ont été identifiés :

Adaptation / enjeux Climat – énergie :

- Gestion quantitative de l'eau
- Energie renouvelable
- Réduction des GES, captage carbone

Donner de la valeur ajoutée aux éleveurs

Autonomie protéique des élevages

Organisation du foncier agricole

Paysage, attractivité territoire

Bien être (/burn out) et formation des agriculteurs

2/ LES MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE IDENTIFIEES

| Enjeux | Propositions | Présentation |
|---|---|---|
| Gestion quantitative de l'eau | Stockage d'eau pluvial pour les élevages | Les exploitations ont de grandes surfaces de toitures. L'idée est de capter et stocker l'eau pluviale pour l'utiliser en été, limitant ainsi les prélèvements des élevages sur le réseau ou le milieu. La réserve d'eau peut aussi servir de réserve à incendie. Appui à l'animation + au financement des éleveurs. |
| Donner de la valeur ajoutée aux éleveurs | Abattoir de proximité, pour développement de la VD | Un projet d'abattoir de proximité est en cours de création. Il apporte un service d'abattage et de découpe (1/3 du volume) au service d'éleveurs notamment en vente directe. L'abattoir est multi-espèces : gros bovins, ovins, caprins, porcins et cervidés. Le projet est sur le point d'aboutir, il fait l'objet d'un large consensus dans les OPA. Il manque encore de financement. CMC construit le bâtiment et le froid et les loue à la SCIC SA Abattoir Des Eleveurs du Morbihan. La mesure de compensation collective serait une subvention à la SCIC. |
| | Plus d'actions liées au Projet Alimentaire Territorial | Le PAT Bretagne Centre est engagé depuis 1 an, et pour 2 ans, sur un périmètre de 5 communautés de communes. Il s'agit de relocaliser les achats publics des restaurations hors domicile (+ achats des écoles privées). CMC peut vouloir approfondir le PAT sur la réduction des gaspillages, l'accompagnement de la mise en relation entre acheteurs et vendeurs... par exemple. Financement d'animation, de formations... |



| Enjeux | Propositions | Présentation |
|------------------------------------|--|--|
| Energie renouvelable | Réduction de la dépendance énergétique | Les fermes ont une plus ou moins grande dépendance aux énergies. L'idée est de leur proposer un diagnostic individuel, et de mettre en place un programme de rendez-vous autour des économies d'énergie et de productions d'énergie en vue de l'autoconsommation (électricité photovoltaïque, chaudières bois plaquettes...) |
| Réduction des GES, captage carbone | Bilans carbone et animation en bovins lait et viande | L'idée est de proposer un diagnostic individuel aux élevages lait et viande bovine. Puis mise en place d'un programme de rendez-vous autour de la réduction du bilan carbone et l'optimisation du captage du carbone (avec vente de crédits carbone). |
| Autonomie protéique des élevages | Toastage des protéines produites sur la ferme | Toaster, c'est chauffer les graines (féverole, pois, lupin... Protéagineux produits sur les fermes) pour augmenter le taux de protéines assimilables dans l'intestin. Ainsi le toastage des protéines améliore les performances technico-économiques des élevages qui produisent et auto consomment leurs protéines, diminuant ainsi leur dépendance au tourteau de soja (importé). Une CUMA pourrait porter l'investissement, aidée par CMC. Une animation pour la mise en place de la CUMA et pour trouver les adhérents utilisateurs de la machine à toaster serait nécessaire. |

| Enjeux | Propositions | Présentation |
|---------------------------------------|--|---|
| Foncier agricole | Echanges parcellaires | Les échanges parcellaires permettraient de regrouper le foncier agricole autour de sièges d'exploitations. Les éleveurs de ruminants y gagneraient en pâturage accessible, tous les agriculteurs y gagneraient en temps de déplacement, meilleure surveillance des cultures... La collectivité y gagnerait en réduction des traversées des bourgs par des engins agricoles. Il s'agirait de financer une animation pour favoriser les échanges parcellaires et une partie des frais de géomètre et de notaire. |
| Paysage, attractivité territoire | Déconstruction, désamiantage bâtiments agricoles | Les bâtiments agricoles désaffectés sont des « verrues » dans le paysage de la communauté de commune. Très volailler, le territoire a connu un arrêt de plus de 35% des poulaillers dans les années 90-2000. Les bâtiments laissés à l'abandon sont rarement déconstruits et sont souvent amiantés, ce qui augmente le coût des chantiers de déconstruction. |
| Bien être, formation des agriculteurs | Aide aux remplacements des agriculteurs | Plus de production avec moins d'actif, peut devenir source de fragilité pour les entreprises agricoles. La fragilisation peut être due à une surcharge de travail des agriculteurs, un moindre suivi technique et économique, des décisions retardées, non prises, ou mauvaises décisions ...Or, le maintien d'une économie agricole sur CMC est un enjeu majeur pour le maintien des IAA. L'aide au remplacement inciterait les agriculteurs à prendre du recul pour des formations, du repos ou des décisions stratégiques nécessitant un temps de disponibilité. |



Les neuf mesures compensatoires collectives ont été ensuite hiérarchisées par le Comité Territorial de Pontivy selon 4 critères :

- Cohérence avec la politique locale de CMC,
- Faisabilité, probabilité d'aboutir,
- Avancement projet,
- Pérennité projet.

Le tableau suivant a été présenté, avec les enjeux et propositions (pages précédentes) au Comité de pilotage, constitué entre CMC et la Chambre d'Agriculture, réuni le 6 juillet 2020.

Propositions mesures compensation collective Hiérarchisation par le Comité Territorial Pontivy

| | Cohérence politique locale CMC | Faisabilité, probabilité d'aboutir | Avancement projet | Pérennité projet |
|--|--------------------------------|------------------------------------|-------------------|------------------|
| Abattoir de proximité, pour développement de la VD | XXXX | XXXX | XXXX | XXXX |
| Stockage d'eau pluvial pour les élevages | XXX | XX | X | XXXX |
| Echanges Parcelaires | XXX | 0 | 0 | XXXX |
| Réduction de la dépendance énergétique | XXXX | XX | X | XXX |
| Toastage des protéines produites sur la ferme | XXX | XX | 0 | XXX |
| Aide aux remplacements d'es agriculteurs | X | XX | XX | 0 |
| Bilans carbone et animation en bovins lait et viande | XXXX | XX | X | X |
| Plus d'actions liées au Projet Alimentaire Territorial | XXXX | XX | X | X |
| Déconstruction, désamiantage bâtiments agricoles | XX | 0 | 0 | 0 |



B- MESURES RETENUES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE :

1/ LES MESURES RETENUES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Le comité de pilotage a validé la hiérarchisation des 9 propositions de mesures de compensation collective, proposée par le comité Territorial de Pontivy.

Une réunion du Bureau de CMC a eu lieu le 7 juillet 2020. Il a décidé de retenir 3 de 4 priorités proposées pour la CDPENAF, les échanges parcellaires ne sont pas retenus.

A l'issue de cette première étape, le maître d'ouvrage a retenu 3 projets qui ont fait l'objet d'une analyse plus poussée et notamment d'un chiffrage (estimatif).

Abattoir de proximité, pour développement de la Vente directe

Un projet d'abattoir de proximité est en cours de création à St Jean Brévelay, sur le territoire de CMC, à 13 km du projet d'extension du parc d'activités de Keranna. Il apporte un service d'abattage et de découpe (1/3 du volume) au service d'éleveurs notamment en vente directe. L'abattoir est multi-espèces : gros bovins, ovins, caprins, porcins et cervidés. Il est conçu pour traiter 1 000 à 1 500 T/an. Le projet est sur le point d'aboutir, il fait l'objet d'un large consensus dans les

organisations professionnelles agricoles, dans les collectivités locales, le Département du Morbihan, la région Bretagne et l'Etat. CMC construit le bâtiment et le froid et les mettra en location - vente à la SCIC SA Abattoir Des Eleveurs du Morbihan. Il manque encore du financement pour la SCIC SA ADEM. La mesure de compensation collective serait une subvention de 94 721 € à la SCIC.

Financement du projet abattoir de St Jean Brévelay (au 21/07/2020) :

| Budget global 4.75 M€ | | | |
|---|-----------------------------------|--|-------------------|
| CMC (Bâtiment blanc, voiries, assainissement) 2.25 M€ | | SCIC SA ADEM (équipements) 2.23 M€ | |
| Etat local | 1 000 000 € | Région Bretagne** | 500 000 € |
| Conseil Départemental (voirie, assainissement) | de 150 000 € à 300 000 € | ERC : mesure compensatoire perte foncier agricole | 94 721 € |
| Fond de relance européen | au moins 150 000 € | | |
| Total trouvé | de 1 300 000 à 1 450 000 € | TOTAL trouvé | 594 721 € |
| EMPRUNT CMC* | le reste à charge | EMPRUNT SCIC SA ADEM | le reste à charge |

* mise en location - vente à la SCIC ADEM. Le loyer = le remboursement des annuités de l'emprunt.

Stockage d'eau pluvial pour les élevages

Les exploitations ont de grandes surfaces de toitures. L'idée est de capter et stocker l'eau pluviale pour l'utiliser en été, limitant ainsi les prélèvements des élevages sur le réseau ou le milieu. La réserve d'eau peut aussi servir de réserve à incendie.

Hypothèse de travail :

L'animation pourrait être réalisée par Nov'Agri, association de développement agricole du territoire qui a déjà porté plusieurs projets énergie et climat. Coût animation (1^{ière} évaluation : 15*635 € HT/jour = 11 430 € TTC

Le reste (83 291 €) serait consacré à une participation au financement des réserves d'eau, pourcentage et montant



maximum à définir (30 % ?). Synergies possibles avec d'autres acteurs et financeurs non encore estimé à ce stade.

Réduction de la dépendance énergétique

Les fermes ont une plus ou moins grande dépendance aux énergies. L'idée est de leur proposer un diagnostic individuel, et de mettre en place un programme de rendez-vous autour des économies d'énergie et de productions d'énergie en vue de l'autoconsommation (électricité photovoltaïque, chaudières bois plaquettes...);

Hypothèse de travail :

Les diagnostics individuels pourraient être réalisés par la Chambre d'Agriculture de Bretagne.

1.5 j/diagnostic et préconisations par élevage x 635 € HT/j x 70 élevages = 80 010 €.

L'animation pourrait être réalisée par Nov'Agri, association de développement agricole du territoire qui a déjà porté plusieurs projets énergie et climat. Coût animation (1^{ière} évaluation : 20*635 € HT/jour = 15 240 € TTC.

Synergies possibles avec d'autres acteurs et financeurs non encore estimé à ce stade.

2/ LES MESURES NON RETENUES MAIS NON EXCLUES DEFINITIVEMENT

Les échanges parcellaires

La question du foncier est déterminante pour permettre le maintien et l'installation agricole. La réalisation d'échanges parcellaires en secteur soumis à forte pression (prix des terres élevés dus à la bonne qualité des terres et à la recherche de terres d'épandage) est difficile et doit s'inscrire dans un temps long.

Cette action est jugée prioritaire par le maître d'ouvrage et par les représentants de la profession agricole. Mais il n'y a pas de demandes des agriculteurs sur le territoire de CMC, des projets similaires ont déjà eu lieu et ont échoué sur le Pays de Pontivy.

Les échanges parcellaires amiables sont basés sur l'adhésion des agriculteurs à une démarche participative. Ils nécessitent un investissement en temps d'animation important pour provoquer des démarches d'échanges amiables en jouissance ou en propriété.

Cette action n'a pas été retenue au regard de la probabilité de non atteinte de l'objectif. Mais l'enjeu est important... la collectivité et les responsables agricoles devront travailler à long terme sur ce sujet.



3/ LES MESURES REVUES SUITE A LA CDEPENAF DU 10/11/2020

Suite à la présentation du dossier ERC extension de la ZA Keranna Moréac à la CDEPENAF du 10/11/2020, il a été demandé de revoir les mesures compensatoires proposées, notamment pour prendre en compte leur faisabilité, leur ordonnancement et leur caractère collectif.

Le Comité Territorial de Pontivy s'est réuni le 04/10/2021 pour retravailler la proposition de mesures compensatoires auprès de CMC. 41 représentants agriculteurs ont été invités à la séance de travail. 9 étaient présents (période ensilage maïs et arrachage pommes de terre non propice aux réunions) :

- 6 élus Chambre d'Agriculture
Hélène LORIC, correspondante pour la Chambre d'Agriculture auprès de CMC, productrice d'œufs
Gaëtan LE SEYEC, Président du Groupe de travail territoire à la Ch. d'Agriculture, élu référent Territoire de Pontivy, éleveur lait + viande bovine en vente directe,
Daniel AUDO, représentant les salariés agricoles
Sylvaine DANO, présidente Commission volailles Chambre d'Agriculture, éleveuse de dindes,
Daniel GUEGAN, représentant MSA à la Chambre d'Agriculture, éleveur de volailles de chair,
Thomas GUEGAN, représentant JA à la Chambre d'Agriculture, éleveur de vaches allaitantes et porcs.
- 1 représentant de Rés'Agri Pays de Pontivy (ex Nov'Agri),
Christelle BAUCHE, productrice de pommes de terre, gnares cultures et poulettes,
- 1 représentant des CUMA,
Pascal LORIC, éleveurs de volailles de chair
- 1 représentant de la FDSEA localement
Jean-Marc PEDRO, producteur de lait et pommes de terre

Propositions mesures compensation collective

Hierarchisation par le Comité Territorial Pontivy du 04/10/2021

| | Cohérence politique locale CMC | Faisabilité, probabilité d'aboutir | Avancement projet | Pérennité projet |
|--|--------------------------------|------------------------------------|-------------------|------------------|
| Abattoir de proximité, pour développement de la VD | XXXX | XXX | XXXX | XXXX |
| Mobilisation énergie-climat | XXXX | XXXX | X | XXXX |
| Echanges Parcelles | XXX | XX | 0 | XXXX |
| Gestion de l'eau en exploitations agricoles | XXX | XX | X | XXXX |
| Toastage des protéines produites sur la ferme | XXX | XX | 0 | XXX |
| Aide aux remplacements des agriculteurs | X | XX | XX | 0 |
| Bilans carbone et animation en bovins lait et viande | XXXX | XX | X | X |
| Plus d'actions liées au Projet Alimentaire Territorial | XXXX | XX | X | X |
| Déconstruction, désamiantage bâtiments agricoles | XX | 0 | 0 | 0 |



La priorité a été maintenue sur la mesure 1 concernant la contribution à la création de l'abattoir départemental.

Pour tenir compte d'échéances dont le territoire n'a pas la maîtrise pour cette création, **il est proposé, en cas de défaut, 3 mesures compensatoires (2, 3 et 4) pour le même montant global :**

- Projet mobilisation des agriculteurs sur les enjeux énergie-climat
Cette mesure se substitue à la précédente proposition « économie d'énergie » avec un champ d'application étendu et un volet sensibilisation renforcé. Elle est préalable aux deux autres mesures ci-dessous,
- Projet échanges parcelles agricoles
Cette mesure n'avait pas été retenue initialement car considérée à l'époque comme ayant une faible probabilité d'aboutir. Depuis, les intérêts de regroupements parcellaires ne cessent de croître. Ils sont perçus comme ayant un effet durable sur le fonctionnement des entreprises agricoles. La difficulté de mise en œuvre des échanges parcellaires, perçue comme une difficulté majeure, a été aisément dépassée dans d'autres territoires en Bretagne, et notamment sur le territoire voisin de Ploërmel Communauté. Cette expérience récente, financée dans le cadre d'un ERC agricole, nous a amené à revoir la faisabilité d'un tel projet sur le territoire de CMC.
- Projet gestion de l'eau dans les exploitations agricoles
Ce projet se décline en deux parties : animations autour des économies d'eau possibles et du stockage d'eau pluviale des toitures

Le stockage d'eau pluviale des toitures était une solution déjà proposée la dernière fois, elle présentait le défaut d'avoir un caractère trop individuel. La nouvelle mesure ne revêt qu'un caractère collectif : mobilisation, organisation d'un achat groupé de dispositif de stockage d'eau pluviale des toitures. Elle mettra l'accent sur les différentes formes de stockage possible et leur dimensionnement.

Les mesures alternatives à l'abattoir sont :

| Mesures compensatoires | Montants | Pourcentages |
|---|----------|--------------|
| Projet mobilisation des agriculteurs sur les enjeux énergie-climat | 58 728 € | 62 % |
| Projet échanges parcelles agricoles | 28 416 € | 30 % |
| Projet animation sur la gestion de l'eau dans les exploitations agricoles | 7 577 € | 8 % |
| TOTAL | 94 721 € | |



Mesure 1

Un projet d'abattoir multi-espèces de proximité

Pour permettre à la vente directe et aux filières locales de se développer

Calendrier : dès le début des travaux sur la ZA de Keranna et sur 2 ans

| | Abattoir de proximité |
|--|--|
| Nature du projet | Un projet d'abattoir de proximité est en cours de création à St Jean Brévelay, sur le territoire de CMC, à 13 km du projet d'extension du parc d'activités de Keranna. Il apporte un service d'abattage et de découpe (1/3 du volume) au service d'éleveurs notamment en vente directe. L'abattoir est multi-espèces : gros bovins, ovins, caprins, porcins et cervidés. Il est conçu pour traiter 1 000 à 1 500 T/an. Le projet est sur le point d'aboutir, il fait l'objet d'un large consensus dans les organisations professionnelles agricoles, dans les collectivités locales, le Département du Morbihan, la région Bretagne et l'Etat. CMC construit le bâtiment et le froid et les mettra en location - vente à la SCIC SA Abattoir Des Eleveurs du Morbihan. Il manque encore du financement pour la SCIC SA ADEM. La mesure de compensation collective serait une subvention de 94 721 € à la SCIC. |
| Nombre d'exploitations potentiellement concernées | 320 exploitations morbihannaises, 75 exploitations locales |
| Zone d'influence du projet | Département du Morbihan |
| Potential de création de valeur ajoutée | Permettre aux éleveurs de retrouver de la valeur ajoutée en développant la vente directe ou les circuits courts. Diminuer le temps de déplacement des éleveurs, ou diminuer les coûts des déplacements des animaux et des carcasses ou caissettes de viande. |
| Génération potentiel d'emplois | Maintien et création d'emplois sur les fermes. Création de 7 à 11 emplois dans l'abattoir (démarrage progressif sur 3 ans). |
| Autres intérêts pour le territoire (environnemental, sociétal...) | Permettre à une filière locale de se mettre en place pour l'approvisionnement des restaurations collectives (lien avec PAT centre Bretagne, PCAET de CMC...) Un projet exemplaire / bien être animal et des salariés, / « transparence », / énergie : panneaux solaires pour eau chaude, récupération de la chaleur fatale des moteurs bloc froid, / réduction des déplacements des éleveurs, des animaux et des carcasses ou caissettes découpées, / portage professionnel agriculteurs et bouchers (SCIC), / support de formation pour centres d'apprentissage des métiers de la viande. |
| Facilité de mise en œuvre | Il y a déjà 320 exploitations adhérentes à l'Association pour la création de l'abattoir du Morbihan ». Le plan de financement est proche de l'équilibre. Le ralentissement depuis l'été 2021 de l'abattoir de Vannes pourrait accélérer le besoin d'un nouvel outil. |
| Conditions de réussite | Plan de financement bouclé, autorisations DDTM 56, DDPP 56... arrêt programmé de l'abattoir de Vannes (avec ou sans reprise de la clientèle et des salariés) |



Mesure 1
Un projet d'abattoir multi-espèces de proximité (suite)

| | Abattoir de proximité |
|---|---|
| Niveau de fédération des agriculteurs | Il y a déjà 320 exploitations adhérentes à l'Association pour la création de l'abattoir du Morbihan ». |
| Coût estimé du projet | 94 721 € d'apport au plan de financement des équipements de l'abattoir porté par la SCIC SA ADEM (investissement de la SCIC dans le projet : 2.23 M€) |
| Synergie possible avec d'autres financeurs | Subvention de la région Bretagne (500 000 €), portage du bâtiment blanc par CMC et mise en location-vente à la SCIC. |
| % du fonds de compensation | 100 % |
| Indicateurs de suivi | Création d'un abattoir multi-espèces abattant jusqu'à 1 000 tonnes, avec découpe d'un tiers du volume abattu. |



Mesure 2

Projet mobilisation des agriculteurs sur les enjeux énergie-climat

Pour atténuation et adaptation vis-à-vis des effets attendus du changement climatique

Calendrier : dès le début des travaux sur la ZA de Keranna et sur 2 ans

| mobilisation des agriculteurs sur les enjeux énergie-climat | |
|--|---|
| Nature du projet | <ul style="list-style-type: none">- des réunions pour présenter les enjeux et faire exprimer les attentes,- mise en place et réalisation d'un programme d'actions en cohérence avec PCAET de CMC,- création et animation de collectifs dédiés d'agriculteurs sur les économies d'énergie, production d'énergie renouvelable, réduction des gaz à effet de serre, stockage du carbone, et adaptation aux changements climatiques,- communication et témoignages du développement réalisé à destination des agriculteurs et du grand public du territoire. |
| Nombre d'exploitations potentiellement concernées | 688 exploitations agricoles professionnelles |
| Zone d'influence du projet | Le projet sera mis en œuvre sur les communes de la communauté de communes. |
| Potentiel de création de valeur ajoutée | La réduction des consommations d'énergie et/ou la production d'énergie renouvelable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, pourraient entraîner <ul style="list-style-type: none">- une réduction des charges,- une création de revenu, après amortissement des investissements réalisés. L'adaptation des systèmes d'exploitation vis-à-vis des effets attendus du changement climatique permettrait une meilleure résilience dans la gestion de l'entreprise. |
| Génération potentiel d'emplois | Ce projet s'inscrit dans le développement de l'économie verte du schéma régional (SRADDET) et pourrait créer de manière induite des emplois. Il permettra aussi de conforter le rôle d'employeur des fermes du territoire. |
| Autres intérêts pour le territoire (environnemental, sociétal...) | Ces actions seront en cohérence et viendront conforter le futur PCAET de CMC. Ce projet est complémentaire des projets « Echanges parcellaires » et « stockage d'eau pluviale (des toitures) » détaillés dans les fiches suivantes. |
| Facilité de mise en œuvre | Les intérêts à agir sont : <ul style="list-style-type: none">- les incidences économiques positives attendues (économies et/ou nouveau revenu),- l'adaptation face aux effets négatifs des aléas climatiques,- l'amélioration de l'image de l'agriculture du territoire.- thématique d'actualité, Les exploitations agricoles sont une partie de la solution de la lutte contre le dérèglement climatique. |
| Conditions de réussite | La réussite repose sur la compréhension des phénomènes de dérèglement climatique et des leviers dont disposent les exploitations agricoles pour agir. L'objet de la première phase est de présenter les enjeux, de montrer que des actions avec un véritable effet cumulé sont possibles, de les choisir et de les accompagner. |



Mesure 2

Projet mobilisation des agriculteurs sur les enjeux énergie-climat (suite)

| mobilisation des agriculteurs sur les enjeux énergie-climat | |
|---|--|
| Niveau de fédération des agriculteurs | La dynamique de départ se basera sur la dynamique des groupes de développement, des CUMA... existants sur le territoire. |
| Coût estimé du projet | 58 728 €, déclinés en réunions de sensibilisation, d'analyse experte de préalables-avantages-risques, d'accompagnements collectifs |
| Synergie possible avec d'autres financeurs | Pas de synergie connue à ce jour. |
| % du fonds de compensation | 62 % |
| Indicateurs de suivi | Quantité totale d'énergie économisée, produite Quantité de GES non émises Quantité de carbone stockée Nombre d'exploitations ayant participé aux réunions et aux collectifs |



Mesure 3

Projet échanges parcelles agricoles

Pour optimiser l'usage du foncier agricole

Calendrier : dès le début des travaux sur la ZA de Keranna et sur 2 ans

| | Echanges parcellaires |
|--|--|
| Nature du projet | Faire émerger des échanges de parcelles agricoles et les accompagner jusqu'à concrétisation de l'échange. |
| Nombre d'exploitations potentiellement concernées | 688 exploitations agricoles professionnelles |
| Zone d'influence du projet | Le projet sera mis en œuvre sur les communes de la communauté de communes. |
| Potentiel de création de valeur ajoutée | Les échanges parcellaires permettent de réduire les déplacements du siège d'exploitation vers les parcelles cultivées. Ils permettent aussi d'augmenter les surfaces accessibles directement par les animaux pâturant. |
| Génération potentiel d'emplois | Les échanges parcellaires permettent de rationaliser le temps de travail, d'économiser les moyens mécaniques, réduire les frais de fonctionnement et améliorer la marge nette. |
| Autres intérêts pour le territoire (environnemental, sociétal...) | Les échanges parcellaires vont réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole, les déplacements d'engins agricoles sur les voies publiques et les traversées d'espaces urbanisés. Ils permettent d'augmenter la surface de pâturage des vaches et de diminuer les achats de tourteau de soja. |
| Facilité de mise en œuvre | Les secteurs les plus morcelés sont identifiables par une première analyse graphique, conforté par les agriculteurs concernés. Les intérêts économiques, organisationnels, technique et les difficultés juridiques, administratives peuvent être abordées en groupe avec des experts dans chacun des domaines. Les échanges de jouissance de foncier peuvent être finalisés en petits comités de coéchangistes avec accompagnement collectif et individuel, notamment sur les aspects juridiques, et administratifs. |
| Conditions de réussite | Ne lancer les opérations d'échanges que sur les secteurs identifiés comme morcelés et avec des agriculteurs ayant manifesté une motivation pour faire évoluer leur structure foncière. |
| Niveau de fédération des agriculteurs | L'intérêt diffère selon la structure parcellaire de chaque exploitation et le niveau de regroupement en ilots de culture. |
| Coût estimé du projet | 28 416 €, déclinés en réunions de sensibilisation, d'analyse experte de préalables-avantages-risques, d'accompagnement de type mise en relation ou médiation, |
| Synergie possible avec d'autres financeurs | Pas de synergie connue à ce jour. |
| % du fonds de compensation | 30% |
| Indicateurs de suivi | Nombre d'hectares échangés Nombre d'exploitations ayant réalisé un échange Nombre d'exploitations ayant participé aux réunions de sensibilisation et d'informations juridiques |



Mesure 4

Projet gestion de l'eau dans les exploitations agricoles

Projet d'animation économies d'eau et achat groupé de dispositifs de stockage d'eau pluviale des toitures

Calendrier : dès le début des travaux sur la ZA de Keranna et sur 2 ans

| | stockage d'eau pluviale des toitures |
|--|--|
| Nature du projet | <ul style="list-style-type: none"> - mobilisation autour des économies d'eau et intérêt de stockage des eaux pluviales, - mobilisation autour d'un achat groupé de dispositifs permettant les économies d'eau et le stockage d'eau pluviale des toitures, - tour des différents dispositifs, - définition et rédaction du cahier des charges de l'appel d'offre, - constitution et animation d'un jury pour choix des offres, - mise en relation exploitants agricoles et des entreprises retenues, - communication sur les investissements réalisés à destination des agriculteurs et du grand public du territoire. |
| Nombre d'exploitations potentiellement concernées | 688 exploitations agricoles professionnelles |
| Zone d'influence du projet | Le projet sera mis en œuvre sur les communes de la communauté de communes. |
| Potentiel de création de valeur ajoutée | <p>La réduction cumulée des prélèvements d'eau dans le milieu et le réseau eau potable permettrait de contribuer au maintien des activités économiques du territoire en période d'étiage.</p> <p>Le stockage de l'eau pluviale permettrait aux élevages d'être autonomes en période de déficit hydrique.</p> <p>La partie stockage d'eau pluviale des toitures de ce projet représente aussi une potentielle protection contre les incendies (dont l'effet est difficilement mesurable).</p> |
| Génération potentiel d'emplois | <p>Ce projet s'inscrit dans le développement de l'économie verte du schéma régional (SRADDET). Le projet est très faiblement générateur d'emploi direct au niveau des exploitations agricoles. Il y aura un effet plus sensible auprès des fournisseurs de solution de stockage de l'eau.</p> <p>La réduction cumulée des prélèvements d'eau dans le milieu et le réseau eau potable permettrait de contribuer au maintien des activités économiques du territoire en période d'étiage.</p> |
| Autres intérêts pour le territoire (environnemental, sociétal...) | <p>Ces actions seront en cohérence et viendront conforter le futur PCAET de CMC. Ce projet est complémentaire des projets « Mobilisation des agriculteurs sur les enjeux énergie-climat » et « Echanges parcellaires » détaillés dans les fiches précédentes.</p> <p>Les stockages pourront être, le cas échéant, utilisés en cas d'incendie.</p> |
| Facilité de mise en œuvre | <p>Les intérêts à agir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adaptation face aux effets négatifs des aléas climatiques, - l'amélioration de l'image de l'agriculture du territoire. - thématique d'actualité, <p>Les exploitations agricoles sont une partie de la solution de la lutte contre le dérèglement climatique.</p> |
| Conditions de réussite | <p>Il faut limiter le coût de cette solution (intérêt des achats groupés).</p> <p>Ces stockages pourront être, le cas échéant, utilisés en cas d'incendie.</p> |



Mesure 4

Projet de stockage d'eau pluviale des toitures (suite)

| | stockage d'eau pluviale des toitures |
|---|---|
| Niveau de fédération des agriculteurs | La dynamique de départ se basera sur la dynamique des groupes de développement, des CUMA... existants sur le territoire. |
| Coût estimé du projet | 7 577 €, déclinés en réunions de sensibilisation, d'analyse experte, d'accompagnement |
| Synergie possible avec d'autres financeurs | Pas de synergie connue à ce jour. |
| % du fonds de compensation | 8 % |
| Indicateurs de suivi | Quantité d'eau stockée Nombre d'exploitations ayant mis en place des solutions d'économie et/ou de stockage des eaux pluviales des toitures Nombre d'exploitations ayant participé aux réunions et aux collectifs |

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES



NOS COMPÉTENCES À VOTRE SERVICE

Christophe TACHEZ
Chargé d'animation territoriale – Service Territoires

Pierre TOULLEC
Chargé de mission urbanisme – Service Territoires

Benoit RIBARDIERE
Cartographe – Service Territoires

Nathalie LE DREZEN
Chargée de mission - Service économie et emploi